

**Règlement municipal type
pour réglementer
les appareils de chauffage au bois**

DOCUMENT À L'APPUI

Introduction

En 2000, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a élaboré une norme pancanadienne pour les particules égales ou inférieures à 2,5 microns (aussi appelées particules fines ou $PM_{2,5}$) à la suite des effets indésirables de ce polluant sur la santé humaine.

Le chauffage au bois génère de la fumée qui contient des particules fines. Ces particules fines peuvent rester dans l'air pendant des jours et sont capables de pénétrer profondément dans les poumons si elles sont inhalées. Les effets des particules fines vont de l'irritation des yeux et des voies respiratoires à des troubles plus graves, y compris l'asthme, la bronchite, une fonction respiratoire réduite et des décès prématurés. Les enfants, les personnes âgées et les gens qui souffrent de maladies pulmonaires sont habituellement les plus vulnérables. La fumée du bois de chauffage contient également un certain nombre de composés de carbone organique tels que les composés organiques volatils (COV) et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) qui sont aussi potentiellement nocifs pour la santé humaine.

Dans certaines régions, notamment là où il y a une concentration importante d'appareils de chauffage au bois ou des conditions topographiques ou climatiques défavorables, une concentration élevée de particules fines peut survenir et peut être une indication que le chauffage au bois n'est pas approprié pour cette région. Dans certains cas, ces conditions ne sont que temporaires; dans d'autres cas, elles sont permanentes et peuvent nécessiter une utilisation contrôlée ou plus réglementée du chauffage au bois.

Ce document a pour but de soutenir le règlement municipal type pour réglementer les appareils de chauffage au bois là où existent des problèmes de qualité de l'air causés par le chauffage résidentiel au bois où là où les municipalités veulent éviter les problèmes de qualité de l'air.

Le résumé de l'atelier « Residential Indoor Wood Burning Bylaw Workshop » de Kelowna (2002) a servi de point de départ à l'élaboration du règlement. De plus, un total de 26 administrations locales canadiennes et américaines ont été invitées à répondre à des questions précises sur l'évaluation qu'elles faisaient de la mise en œuvre et de la performance de leurs règlements. Dix-sept ont répondu.

Chaque section du règlement type aborde les stratégies de contrôle ou des options de stratégies de contrôle des émissions et des concentrations de particules fines. Les stratégies de contrôle peuvent être catégorisées ainsi :

- (1) Des programmes qui précisent des limites sur les émissions totales, mesurées soit comme une unité de production ou comme une réduction des émissions relativement à une valeur de référence. Ceux-ci comprennent les limites d'émissions pour les appareils de chauffage au bois et des programmes de restrictions obligatoires;
- (2) Des programmes qui comprennent des incitatifs et des éléments dissuasifs pour limiter les émissions plutôt que des mesures de réduction obligatoires. Ceux-ci comprennent des programmes d'assistance financière pour encourager le remplacement des appareils de chauffage non homologués et des programmes d'atténuation et de compensation;
- (3) Des programmes qui ne visent pas de réductions d'émissions quantifiables, mais qui contribuent à atteindre les objectifs globaux quant aux normes de qualité de l'air d'une région. Ceux-ci comprennent des programmes d'éducation et d'information du public.

Ces stratégies abordent dans son entier le problème de la pollution causée par les particules fines en établissant des mécanismes de réglementation qui offrent des incitatifs financiers et de l'assistance et qui fournissent de l'éducation et de l'information. Les stratégies de contrôle recommandées pour les municipalités utilisent un amalgame des trois types de stratégies.

Le présent document fournit de l'information pour appuyer les stratégies de contrôle suivantes du règlement municipal type :

- (1) Combustibles;
- (2) Installation des appareils de chauffage au bois;
- (3) Enlèvement des appareils non homologués;
- (4) Interdiction du chauffage au bois certains jours;
- (5) Nuisance;
- (6) Opacité; et
- (7) Appareils de chauffage extérieurs à combustible solide.

Il fournit également de l'information à l'appui sur les stratégies de contrôle suivantes qui ne font pas partie du règlement municipal :

- (8) Compensations d'émissions; et
- (9) Sensibilisation, éducation et communication.

Pour chaque stratégie de contrôle, on retrouve de l'information concernant :

Description : une description de la stratégie décrivant ses différents volets et la manière dont elle est menée à bien.

Objectif : les sources de particules fines, le type de développement et les objectifs quant aux émissions que la stratégie a pour but d'aborder.

Avantages : différents facteurs qui soutiennent la stratégie.

Désavantages : différents facteurs qui vont à l'encontre de la stratégie.

Coûts pour les simples citoyens : les coûts potentiels de la stratégie qui seront directement refilés au simple citoyen pour mettre en œuvre la stratégie.

Coûts pour le secteur public : les coûts potentiels pour l'administration municipale et autres organismes publics pour mettre en œuvre la stratégie. Ces coûts peuvent être considérés comme des coûts indirects pour les citoyens.

Réductions d'émissions : les réductions comparativement aux taux actuels d'émissions et les concentrations d'émissions prévues après la mise en œuvre de la stratégie.

Application : une discussion sur la manière dont la stratégie sera appliquée pour s'assurer que le règlement soit respecté.

Directives de mise en œuvre : les directives générales sur la manière dont la stratégie devrait être mise en œuvre efficacement. Cette section réfère souvent à la nécessité d'un volet éducatif. Les exemples de matériel éducatif comprennent :

- (1) La vérification du contenu en humidité du bois;
- (2) Une vidéo éducationnelle sur le chauffage au bois efficace et propre;
- (3) Le manuel du chauffage au bois;
- (4) Un guide du chauffage résidentiel au bois.

Une liste d'installateurs autorisés de poêles à bois et de foyers.

Qui fait cela? : une liste non exhaustive des autorités locales canadiennes et américaines qui ont adopté ce type de stratégie.

Remarques : remarques et commentaires des autorités locales qui appliquent la stratégie.

1. Combustibles

Description : L'humidité du bois dicte en partie la quantité d'émissions de particules qui sera générée par le chauffage au bois. Le bois vert émet plus de particules fines que le bois qu'on a laissé sécher parce que l'humidité fait obstacle à une combustion efficace. Seul le bois qui a été séché pendant au moins six mois devrait être utilisé dans un appareil de chauffage au bois ou un foyer.

D'autres types de combustibles, quand on les brûle, sont reconnus comme étant des sources de matières toxiques telles que les dioxines, les furannes et les hydrocarbures aromatiques polycycliques.

Par conséquent, les combustibles suivants devraient être interdits dans un appareil de chauffage au bois : le bois humide ou non séché, les ordures ménagères, le bois traité, les produits en plastique, les produits en caoutchouc, les produits pétroliers usagés, les peintures, les solvants pour peinture, le charbon, les papiers colorés glacés, les panneaux de particules et le bois de marée.

Objectifs : Cette stratégie a pour but de réduire les émissions de particules fines et autres polluants toxiques en tout temps.

Avantages :

- (1) Ce règlement encouragerait les gens à entreposer leur bois et à le laisser sécher pendant plusieurs mois avant de l'utiliser. En fin de compte, cela contribuerait à empêcher les gens de brûler du bois vert et d'autres combustibles inadéquats. Cela contribuerait également à réduire les émissions de substances toxiques et d'odeurs nauséabondes.
- (2) Même quand de vieux appareils sont utilisés, ils vont émettre moins de particules s'ils ne brûlent que du bois séché propre.

Désavantages :

- (1) Pour être efficace, ce règlement exigera une éducation du public pour que celui-ci soit au courant de la mesure et de son application pour une mise en œuvre adéquate.

Coûts pour les simples citoyens : Il ne devrait y avoir aucun coût pour les simples citoyens, à moins qu'ils paient plus cher pour du bois séché.

Coûts pour le secteur public : La municipalité devra assumer les coûts d'un volet éducatif et du personnel responsable de l'application, de même que le coût d'un hygromètre.

Réductions d'émissions : Les réductions d'émissions varieront d'un endroit à l'autre et ne peuvent être prédites.

Application : Ce règlement peut être appliqué à partir de plaintes ou par des patrouilles planifiées. L'application devrait comprendre un programme d'éducation sur le chauffage au bois propre.

Directives de mise en œuvre :

- (1) Devrait comprendre une stratégie de communication pour informer les résidents de l'existence de ce règlement.
- (2) Une politique d'application en deux étapes devrait être adoptée pour appliquer ce règlement :

- Lors d'une première infraction, un billet d'avertissement devrait être émis accompagné de conseils sur la manière d'atténuer le problème comprenant, par exemple, une offre de matériel éducatif.
- Lors d'une deuxième infraction, une contravention devrait être émise. L'inspecteur responsable de l'application du règlement discutera à nouveau avec le contrevenant pour lui offrir des conseils sur la manière d'atténuer le problème.

Qui fait cela ? : Central Okanagan, Colombie-Britannique; Truckee, Nevada; Puget Sound Clean Air Agency; Spokane, Washington; Shasta, Californie; Santa Rosa, Californie; San Jose, Californie; Rapid City, Dakota du Sud; Los Gatos, Californie; Petaluma, Californie; Palo Alto, Californie; Morgan Hill, Californie; comté de Contra Costa, Californie; comté de San Mateo, Californie; Feather River, Californie; comté de Jackson, Colorado; Montréal, Québec; Vancouver, Colombie-Britannique; Prince George, Colombie-Britannique.

Remarques :

Canada

Autorité locale	Application	Communication	Pénalités
Prince George, Colombie-Britannique	Patrouille et plaintes des résidents. Les coûts se résument principalement aux coûts de publicité. L'éducation est vitale pour empêcher la circulation de désinformation sur le pourquoi du règlement.	Publicité à la radio, à la télé et dans les journaux, et ateliers sur le chauffage au bois responsable.	Avertissement à la première infraction; à la deuxième infraction, le résident se présente en cour et paie une amende de 50 \$ à 100 \$.
North Saanich, Colombie-Britannique	Par plaintes seulement. La mesure n'est pas vraiment coûteuse, car les pompiers qui font la vérification travaillent déjà pour la ville.	Une brochure est distribuée sur demande à l'hôtel de ville.	Il existe un système de billets d'avertissement et d'amendes. Les amendes varient de 30 \$ à 200 \$ selon la gravité de l'infraction. Deux ou trois personnes ont reçu des contraventions. La plupart du temps, les avertissements suffisent.
District régional du Vancouver métropolitain, Colombie-Britannique	Les pouvoirs d'inspection dans les résidences privées sont très limités. Les autorités ne peuvent inspecter à l'intérieur d'une résidence privée que si le propriétaire accepte de les laisser entrer. La plus grande partie des activités dans la région sont effectuées par la poste ou au téléphone. Il est difficile d'évaluer les coûts. Les coûts en dollars sont	Il existe des brochures qui énumèrent les combustibles acceptables pour les poêles à bois et les foyers et que nous envoyons par la poste dans les maisons où nous soupçonnons qu'un appareil de chauffage au bois n'est pas utilisé adéquatement. Le fait d'informer le fautif que ses activités ont un effet nuisible sur les autres suffit	Le règlement n'a jamais été testé devant un tribunal. Il n'est donc pas certain qu'une poursuite en vertu de cet article se solderait par une condamnation. L'article 12 précise que la peine maximale à la suite d'une condamnation est une amende de 5 000 \$ et/ou six mois de prison. Un juge déterminerait cette peine.

Autorité locale	Application	Communication	Pénalités
	<p>assez bas, car on ne reçoit pas beaucoup de plaintes et la plupart des plaintes reçues sont traitées au téléphone et par la poste.</p> <p>L'éducation est beaucoup plus rentable que l'application dans la plupart des cas.</p>	souvent à provoquer un changement de comportement quant à ses pratiques de chauffage au bois.	

États-Unis

Autorité locale	Application	Communication	Pénalités
Santa Rosa, Californie	La rareté de certains combustibles dans la région a pour effet que personne n'a jamais contrevenu au règlement.	ND	ND
Comté de Spokane, Washington	Le personnel de terrain assure la surveillance des émissions d'opacité excessive et répond aux plaintes d'émissions de fumée excessives, émettant des avertissements verbaux ou écrits ou prenant des mesures d'application officielles au moment de consigner une infraction.	<p>L'éducation est assurée par le travail de proximité et les activités de mise en application; par des brochures distribuées chez les détaillants de poêles à bois, dans les bibliothèques et dans les hôtels de ville; par des prospectus et de l'information verbale fournis par le personnel de terrain; par des lettres d'avertissement, de la publicité dans les annuaires téléphoniques, de l'information sur le site Web, etc.</p> <p>Le travail d'éducation sur le terrain relativement au programme a augmenté le niveau de sensibilisation au problème, ce qui a fait augmenter le nombre de plaintes reçues concernant les matières combustibles interdites. Ces plaintes ont eu pour résultat d'accroître les activités d'éducation sur le terrain et, par conséquent, une plus grande conformité au règlement.</p>	150 \$ pour toute infraction et de 50 \$ à 250 \$ d'amendes additionnelles selon la gravité de l'infraction.
Rapid City, Dakota du	L'application est effectuée à la suite de plaintes et il y a enquête quand	Il est inclus dans le code municipal et des messages d'intérêt public sont	Les autorités n'ont jamais eu à émettre un

Autorité locale	Application	Communication	Pénalités
Sud	<p>les autorités soupçonnent qu'il y a infraction.</p> <p>Les coûts ne sont pas calculés étant donné qu'il n'y a que deux ou trois plaintes par année.</p> <p>Les règlements de la Ville ont été adoptés à la suite d'infractions quotidiennes occasionnelles à la norme PM₁₀. Les données de surveillance ont révélé qu'il n'y a pas de problème de fumée de bois; les infractions à Rapid City ont pour origine des situations d'empoussièrement naturel dues au climat aride et aux grands vents occasionnels.</p>	envoyés aux médias et diffusés. Ils sont également publiés dans le journal local.	avis d'infraction, car dans les quelques cas où des plaintes ont été reçues, les contrevenants se sont conformés au règlement.
Petaluma, Californie	Le règlement ne prévoit aucune vérification de conformité.	Par l'émission de permis de construire.	Le règlement ne prévoit aucune pénalité.

2. Installation des appareils de chauffage au bois

Option a) Toutes les installations

Option a.1) Appareils homologués avec exceptions

Option a.2) Appareils homologués seulement

Description : Ce règlement interdirait l'installation d'appareils de chauffage au bois qui ne respectent pas la norme CSA canadienne et/ou la norme EPA américaine. Dans le cas présent, « norme CSA canadienne » désigne la norme CAN/CSA-B415.1 sur le contrôle du rendement des appareils de chauffage à combustibles solides publiée par l'Association canadienne de normalisation telle que modifiée de temps à autre, et « norme EPA américaine » désigne les *New Source Performance Standards (Title 40, Part 60, Sub-part AAA)* du Code de la réglementation fédérale (États-Unis), publiés par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis tels que modifiés de temps à autre. De plus, le propriétaire devra obtenir un permis de construire avant l'installation d'un appareil.

L'option a.1) offre les exceptions suivantes : un foyer en maçonnerie construit sur place, un appareil de chauffage en maçonnerie construit sur place, un foyer décoratif, un foyer dont le taux de combustion minimal est supérieur à 5,0 kg/h ou un poêle-cuisinière.

L'option a.2) s'appliquerait à tous les appareils sans exception.

Objectifs : Ce règlement fixe une limite aux émissions de PM_{2,5} générées par les appareils de chauffage au bois. À long terme, ce règlement aura pour effet de réduire les émissions de particules fines en prévenant l'installation ou la réinstallation d'appareils très polluants.

Avantages :

- (1) Facile à appliquer, car le suivi peut être assuré par l'émission des permis (souvent des permis de construire).
- (2) Encourage la vente et, par conséquent, la fabrication de poêles à plus haute efficacité.
- (3) Met à contribution l'industrie du chauffage.

Désavantages :

- (1) Les vieux appareils durent longtemps; le remplacement par de nouveaux appareils se fait donc lentement.
- (2) Les vieux appareils peuvent toujours être réutilisés à la suite d'une revente ou par le propriétaire initial dans un autre bâtiment (garage, chalet, etc.).
- (3) Le suivi pourrait être difficile si le propriétaire ne fait pas de demande de permis.
- (4) Les propriétaires ne pourront posséder des foyers à combustion libre (option a.2).

Coûts pour les simples citoyens : Les coûts peuvent être mesurés en coûts additionnels pour l'achat d'un appareil homologué, l'équipement et l'installation versus l'achat d'un appareil traditionnel ainsi que le coût du permis.

Coûts pour le secteur public : Les dépenses publiques nécessaires pour la mise en œuvre et l'application de ces règlements sont recouvrées par les frais de permis et d'inspection.

Réductions d'émissions : Aucune réduction d'émission n'a été évaluée. À long terme, nous devrions voir les bienfaits au fur et à mesure que les vieux appareils non homologués disparaîtront.

Application : Les règlements peuvent être appliqués par décret municipal amendant le code du bâtiment. Le service responsable de la construction pourrait vérifier la conformité aux règlements au moment de la délivrance du permis et au cours des inspections. Les infractions pourraient être sanctionnées par l'inspecteur des bâtiments et l'inspecteur responsable de l'application du règlement selon les dispositions prévues au code municipal du bâtiment.

Directives de mise en œuvre : Devrait comprendre une stratégie de communication pour informer les résidents de l'existence de ce règlement ainsi qu'un programme d'éducation.

Qui fait cela? : Central Okanagan, Colombie-Britannique; État de Washington; Santa Rosa, Californie; État de l'Oregon; Whitehorse, Yukon; Comox, Colombie-Britannique; Boulder, Colorado; Feather River, Californie; comté de Jackson, Oregon; comté de Larimer, Colorado; Fort Collins, Colorado; Berkeley, Californie; Crested Butte, Colorado; Livermore, Californie; Juneau, Arkansas; Truckee, Nevada; Spokane, Washington; comté de Shasta, Californie; Santa Rosa, Californie; San Jose, Californie; Rapid City, Dakota du Sud; Los Gatos, Californie; Petaluma, Californie; Palo Alto, Californie; Morgan Hill, Californie; comté de Contra Costa, Californie; comté de San Mateo, Californie; Berkely, Californie; Prince George, Colombie-Britannique.

Remarques :

Canada

Autorité locale	Exigences	Application	Pénalités
Prince George, Colombie-Britannique	Norme canadienne ou normes américaines EPA pour les émissions.	Les résidents doivent soumettre une demande de permis pour avoir droit à une inspection qui détermine si le poêle est homologué CSA/EPA pour ce qui est des émissions. L'installateur ou le propriétaire en fait la demande à l'hôtel de ville. Il y a des frais de 70 \$ qui comprennent l'inspection. Les compagnies d'assurances ont besoin de cette approbation pour assurer les maisons. Les résidents paient pour l'inspection.	Il est illégal d'installer un appareil de chauffage au bois sans permis. Les inspecteurs responsables de l'application du règlement ont un droit d'accès en vertu de ce dernier. Si un poêle est installé sans approbation, le résident peut se voir contraint d'enlever le poêle et son assurance est nulle et non avenue s'il y a un incendie. ¹

¹ Un agent d'une compagnie d'assurances locale a mentionné qu'ils se souciaient davantage de l'installation. Ils ne posent pas vraiment de questions sur les émissions. Si l'installation n'a pas été inspectée ou faite par un inspecteur qualifié et qu'il y a un incendie, l'assurance sera nulle ou la prime majorée. Les souscripteurs doivent remplir un questionnaire sur le chauffage au bois portant sur l'installation et la sécurité.

Autorité locale	Exigences	Application	Pénalités
		L'essentiel des échanges se fait par téléphone ou lors de visites des résidents à l'hôtel de ville.	
Quesnel, Colombie-Britannique	Homologation EPA pour ce qui est des émissions.	<p>L'application se fait conjointement avec le règlement provincial qui limite la fabrication et la vente de poêles non homologués. Le propriétaire ou l'agent doit obtenir un permis de construire pour l'installation et ce permis est accompagné d'une inspection.</p> <p>Les contrevenants sont identifiés à la suite de plaintes, par un entrepreneur concurrent ou si le travail se fait au vu et au su de tous.</p> <p>Le temps du personnel et les frais juridiques peuvent s'élever à 2 000 \$ ou plus, et ce, sans assurance de gagner.</p>	<p>Les autorités ont la capacité de faire suivre une amende jusqu'aux cours municipales.</p> <p>Dans cette petite communauté, les voisins avisent généralement les autorités de ce qu'ils ne voient pas. Les entrepreneurs considèrent qu'il est plus facile de se conformer que de se défendre contre la Ville.</p>
Whitehorse, Yukon	Norme canadienne ou normes américaines EPA concernant les émissions.	<p>Le service d'inspection des bâtiments a une liste des poêles à bois homologués. Le propriétaire qui souhaite installer un poêle doit s'assurer que son poêle est sur la liste et fournir au service la marque et le numéro du modèle. Le service travaille également avec tous les fournisseurs de poêles à bois pour s'assurer que les poêles qu'ils recommandent et qui doivent être installés à Whitehorse respectent le code.</p> <p>L'installation d'un poêle à bois nécessite un permis qui est finalisé après que le poêle à bois ait été installé.</p> <p>Les inspections sont faites pour les nouvelles installations de poêles aux</p>	Aucune. Vous ne pouvez obtenir un permis pour un poêle non approuvé.

Autorité locale	Exigences	Application	Pénalités
		<p>frais des propriétaires.</p> <p>Le service a travaillé avec les magasins pour informer les vendeurs sur les nouvelles exigences. Les annonces dans le journal sont publiées dans la chronique municipale et dans la section des petites annonces où les vieux poêles sont susceptibles d'être revendus à des acheteurs non avertis.</p>	
<p>District régional du Vancouver métropolitain, Colombie-Britannique</p>	<p>Exigences du <i>Wood Burning Domestic Appliance Regulations</i>, promulgué par la province de Colombie-Britannique en vertu de la <i>Waste Management Act</i>.</p>	<p>Les inspections ne sont entreprises que s'il y a de nombreuses plaintes et que les appels et lettres n'ont pas réussi à régler les problèmes. Pour ce qui est des foyers et des poêles à bois résidentiels, nous avons concentré nos efforts sur la qualité du combustible et des consignes d'utilisation appropriées. Aucune mesure n'est prise concernant la conception du poêle sinon que de s'assurer qu'il a été bien installé.</p>	<p>Si l'appareil qui dépasse les limites d'émissions est dans une résidence privée, l'éducation est notre principal outil pour atteindre la conformité. Si des failles sont découvertes, des mesures correctives sont exigées, habituellement par la poste. Ce règlement n'a pas été testé en cour; toute pénalité serait déterminée à la discrétion d'un juge (en supposant qu'une condamnation soit obtenue).</p>
<p>Comox, Colombie-Britannique</p>	<p>Le règlement est appliqué à la suite de plaintes.</p>	<p>Les propriétaires de nouvelles constructions déclarent et inspectent généralement leurs appareils de chauffage au bois. Quand une inspection est requise, le propriétaire doit payer 50 \$.</p>	<p>Aucune jusqu'à maintenant.</p>

États-Unis

Autorité locale	Exigences	Application	Pénalités
<p>Shasta, Colorado</p>	<p>Les appareils doivent être approuvés par la Ville.</p>	<p>La conformité n'est pas vérifiée pour les vieilles constructions. Les autorités vérifient le document signé par les détaillants. De temps à autre, quelques propriétaires peuvent être appelés pour faire vérifier leurs appareils, mais cela n'a pas été fait depuis plusieurs années.</p>	<p>Un magasin de poêles à bois s'est déjà fait dire de cesser de vendre des appareils non homologués.</p> <p>Aucune pénalité n'a été imposée. Les amendes sont de 250 \$ pour une première</p>

Autorité locale	Exigences	Application	Pénalités
		<p>Les services de planification et de construction connaissent les règles pour les nouvelles constructions. Ils s'assurent de la conformité pour les nouvelles constructions.</p> <p>Les nouveaux propriétaires d'un poêle à bois paient 10 \$ pour un permis qui va au service de la construction, mais le règlement ne coûte pratiquement rien.</p> <p>Les gens sont au courant du règlement; ils le connaissent et s'y conforment généralement.</p>	<p>infraction et vont jusqu'à 1 000 \$ pour les récidives.</p>
Santa Rosa, Californie	<p>Les appareils doivent être approuvés par la Ville.</p>	<p>Tout nouveau propriétaire doit faire inspecter sa maison quand il décide d'installer un appareil de chauffage au bois. C'est ainsi que la Ville peut s'assurer que les appareils sont inspectés et que les propriétaires connaissent le règlement.</p> <p>La vente des permis de construire couvre les coûts de mise en œuvre du règlement.</p>	<p>ND</p>
Petaluma, Californie	<p>Les appareils doivent être approuvés par la Ville (série d'exigences).</p> <p>Il est toujours recommandé, mais pas obligatoire, d'enlever un appareil de chauffage au bois non homologué lors de la vente d'une propriété.</p>	<p>Par la vérification du plan et le processus d'inspection associés au permis de construire. Le demandeur paie pour l'inspection.</p>	<p>S'il y avait des appareils non approuvés, on exigerait qu'ils soient enlevés.</p>
Crested Butte, Colorado	<p>Les appareils doivent être homologués.</p>	<p>En 1989, les autorités voulaient que tous les poêles à bois non homologués soient enlevés. Tous devaient se conformer. En 1995, les autorités ont inspecté chaque poêle et conservé un dossier pour savoir si les poêles à bois avaient été remplacés ou enlevés. Depuis cette date, il incombe au propriétaire d'assurer la maintenance de son poêle à bois. S'il le remplace, il doit</p>	<p>S'il est évident que beaucoup de fumée sort d'une cheminée, les inspecteurs y vont et vérifient quel type d'appareil est installé dans la maison. S'il n'est pas homologué, l'installation est codée rouge et le propriétaire est forcé de le remplacer par un appareil approuvé.</p>

Autorité locale	Exigences	Application	Pénalités
		<p>être homologué.</p> <p>Quand une inspection a lieu, c'est le propriétaire qui paie. L'inspection de maintenance n'est pas obligatoire, mais toutes les nouvelles installations doivent être inspectées.</p> <p>Parce que c'est une petite communauté, les deux inspecteurs vont en ville tous les jours et peuvent facilement déceler les infractions.</p> <p>La mesure a été mise en place parce qu'il y avait un problème de qualité de l'air due à la fois aux particules fines et au monoxyde de carbone et tous se sont conformés. Il y a eu une amélioration de 100 %.</p>	<p>Si l'on demande au propriétaire d'enlever son appareil, cela peut se rendre jusqu'à la Cour de district. C'est le juge qui détermine la pénalité. Jamais personne n'a été mis à l'amende, mais le maximum peut atteindre 1 000 \$ par jour.</p>
Livermore, Californie	<p>Les taux d'émissions de phase II pour les poêles à bois sont établis selon les normes EPA.</p>	<p>Une étiquette ou toute autre preuve devrait être apposée sur les appareils homologués EPA. Des foyers au gaz décoratifs sont installés dans la plupart des nouvelles résidences et les règles de l'EPA ne s'appliquent pas aux modifications, rénovations, ajouts de pièces et foyers en maçonnerie.</p> <p>Un vide juridique permet l'installation d'appareils et de foyers non homologués EPA après que la maison ait reçu l'approbation finale d'occupation. À ce stade, la maison est considérée comme existante et l'installation d'un poêle à bois ou d'un foyer serait considérée comme une modification pour laquelle un permis est toujours requis, mais il ne s'agirait pas d'une nouvelle construction.</p> <p>Le coût de l'inspection est compris dans les frais exigés pour le permis de construire. C'est le promoteur, l'entrepreneur ou le propriétaire qui paie. Finalement, le coût est refilé à l'acheteur.</p>	<p>La Ville ne peut découvrir les contrevenants que lors des inspections faites pour les nouvelles constructions. La pénalité serait l'enlèvement des appareils non homologués. Les travaux sont arrêtés s'il n'y a pas conformité.</p>

Option b) Nouvelle construction

Option b.1) Mode de chauffage résidentiel auxiliaire (sans exceptions)

Option b.2) Mode de chauffage résidentiel auxiliaire avec exceptions

Description : Pour toute nouvelle construction, la structure doit contenir un mode de chauffage résidentiel auxiliaire, y compris au gaz naturel, au propane, à l'électricité, au mazout, solaire ou au kérosène, suffisant pour répondre aux exigences de chauffage résidentiel nécessaire de sorte que, pendant les périodes où les taux de pollution sont élevés, l'occupant sera en mesure de chauffer la résidence autrement qu'avec un appareil de chauffage au bois (voir section 4 concernant « l'interdiction du chauffage au bois certains jours »).

L'option b.1) ne prévoit aucune exception à la règle. L'option b.2) offre les exceptions suivantes : les systèmes centraux capables de produire des émissions très faibles (par ex., < 20 % de la limite CSA B415.1) sont exemptés. Cela évitera un investissement extrêmement onéreux pour ceux qui installent des systèmes à biocombustibles très performants (par ex. des systèmes centraux à copeaux) alors qu'ils doivent assumer les coûts de deux systèmes de chauffage. Cela aurait aussi l'avantage d'inciter les fabricants à mettre au point des appareils ultra-propres. Ces appareils ont été offerts dans le passé et sont susceptibles de l'être à nouveau si le coût des combustibles à chauffage traditionnels continue d'augmenter (leurs coûts initiaux élevés étaient une raison majeure de leur impopularité auprès des consommateurs).

Objectifs : Cette stratégie de contrôle vise les émissions de PM_{2,5} émanant d'une résidence. Le but de la stratégie est de limiter les émissions provenant d'une résidence pendant les épisodes de mauvaise qualité de l'air.

Avantages :

- (1) Facile à mettre en application, car le suivi peut être fait par le biais des permis (souvent des permis de construire).
- (2) Amenuise les préoccupations futures quant à la qualité de l'air.

Désavantages : N'aborde pas le problème actuel causé par les vieux appareils.

Coûts pour les simples citoyens : Il n'y a aucun coût pour les simples citoyens.

Coûts pour le secteur public : Il y a un coût pour les communications.

Réductions des émissions : Aucune réduction d'émissions n'a été évaluée.

Application : Le règlement peut être appliqué par décret municipal amendant le code du bâtiment. Le service de la construction pourrait vérifier la conformité au règlement lors de la révision du permis de construire et des étapes d'inspection de la construction.

Directives de mise en œuvre : Devrait comprendre une stratégie de communication pour informer les résidents de l'existence de ce règlement.

Qui fait cela? : Truckee, Nevada; comté de Jackson, Oregon.

Remarques :

États-Unis

Autorité locale	Exigences	Application	Pénalités
Comté de Jackson, Oregon	Que les appareils soient homologués et que la maison soit dotée d'un mode de chauffage auxiliaire.	<p>Il y a quelques années, il y avait un programme pour enlever tous les poêles à bois non homologués et installer de nouveaux systèmes de chauffage ou des appareils homologués. Il y a également une compagnie de gaz naturel avec une approche très dynamique pour ce qui est de l'installation des appareils et des crédits d'impôt accordés aux gens qui les utilisent. C'est le programme d'éducation qui est le plus efficace.</p> <p>Les services de la construction des villes ont incorporé le règlement dans leurs normes de construction de manière à pouvoir vérifier. Le propriétaire paie pour le permis qui comprend l'inspection. Le coût du permis est en grande partie lié à la valeur de la maison.</p> <p>Pour déceler un contrevenant, il faudrait qu'il y ait une plainte. Auparavant, ils pouvaient être décelés pendant une période de haut niveau de pollution.</p>	Une citation à comparaître serait émise, mais cela ne s'est jamais produit.

Option c) Interdiction totale

Description : Personne n'installera un appareil de chauffage au bois dans toute construction résidentielle ou commerciale.

Objectifs : Cette stratégie de contrôle vise les nouvelles émissions de PM_{2,5}. Ce règlement impose une limite au nombre d'appareils permis à l'intérieur d'une communauté.

Avantages :

- (1) Facile à mettre en application, car le suivi peut être fait par le biais des permis de construire.
- (2) Pourrait être appliquée par les compagnies d'assurances.
- (3) Amenuise les préoccupations futures quant à la qualité de l'air.

Désavantages : N'aborde pas le problème actuel causé par les vieux appareils.

Coûts pour les simples citoyens : Il n'y a aucun coût pour les simples citoyens.

Coûts pour le secteur public : Il y a un coût pour les communications.

Réductions des émissions : Aucune réduction d'émissions n'a été évaluée.

Application : Le règlement peut être appliqué par décret municipal amendant le code du bâtiment. Le service de la construction pourrait vérifier la conformité au règlement lors de la révision du permis de construire et des étapes d'inspection de la construction.

Directives de mise en œuvre : Devrait comprendre une stratégie de communication pour informer les résidents de l'existence de ce règlement.

Qui fait cela? : L'État du Connecticut a adopté une loi qui interdit l'installation d'appareils de chauffage au bois extérieurs.

Remarques : ND

3. Enlèvement des appareils non homologués

Option a) Programme d'enlèvement (remplacement)

Description : L'autorité locale établirait un programme d'enlèvement des appareils de chauffage au bois non homologués qui pourrait comprendre des incitatifs pour conserver l'énergie et améliorer la qualité de l'air dont, entre autres, l'isolation des maisons, des produits pour l'isolation, le remplacement des poêles à bois non homologués et la substitution de modes de chauffage et d'appareils, y compris des appareils de chauffage au bois homologués.

Objectifs : Cette stratégie aborde le problème des émissions de PM_{2,5} générées par le bois brûlé dans des appareils de chauffage au bois. Cette stratégie réduira considérablement les apports cumulatifs aux émissions annuelles de PM_{2,5} et réduira également considérablement les émissions de PM_{2,5} qui contribuent aux concentrations élevées tout au long de la journée pendant les épisodes de mauvaise qualité de l'air.

Avantages :

- (1) La stratégie de contrôle réduira directement les émissions provenant de l'une des plus importantes sources d'émissions de particules fines dans la région.
- (2) Les émissions de PM_{2,5} seront considérablement réduites. Cela donnera un avantage à la municipalité dès le départ dans la réduction des concentrations annuelles et quotidiennes de PM_{2,5} de manière à se conformer aux normes pancanadiennes du CCME en matière de particules fines devant être atteintes d'ici 2010.
- (3) La stratégie de contrôle établira un programme de remplacement volontaire. À long terme, cette stratégie de contrôle permettra à la municipalité d'éviter de nouvelles mesures de réglementation comme l'interdiction du chauffage au bois certains jours.

Désavantages :

- (1) Le programme de remplacement est volontaire. Pour donner de bons résultats, une participation importante du public au programme sera nécessaire.
- (2) La municipalité devrait affecter du personnel à l'élaboration du programme de remplacement et à l'administration du programme une fois qu'il sera mis en place.
- (3) Un programme de remplacement aura de meilleures chances de succès s'il est appuyé par un règlement qui interdit l'installation d'appareils de chauffage au bois qui ne répondent pas aux normes prescrites de faibles émissions (normes EPA ou CSA B415).

Coûts pour les simples citoyens : Le programme de remplacement est volontaire. Il n'y aurait aucun coût pour les simples citoyens qui participent à ces programmes. Il est à noter que le programme fournirait de l'assistance pour couvrir une partie seulement des coûts pour convertir ou enlever un appareil de chauffage au bois. Le participant devra payer les coûts restants.

Coûts pour le secteur public : La municipalité engagerait une dépense importante pour élaborer le programme de remplacement et pour l'administrer une fois mis en place. Ces coûts ne peuvent être évalués en ce moment et varieront selon le type de programme créé.

Réductions d'émissions : Des réductions d'émissions importantes sont prévues avec l'enlèvement ou la conversion des appareils de chauffage au bois en appareils de chauffage plus propres.

Application : Bien que le programme sera volontaire, des dispositions relatives à l'application devront être élaborées comme faisant partie du programme pour s'assurer que les participants respectent toutes les conditions et exigences du programme.

Directives de mise en œuvre :

En premier lieu, la municipalité devrait avoir une bonne idée de sa propre situation en recueillant de l'information telle que :

- Le nombre total d'habitations;
- Le nombre total de poêles à bois en usage;
- La répartition des poêles à bois en usage en tant qu'appareils homologués ou traditionnels;
- La répartition en types d'utilisation (chauffage principal, auxiliaire et récréatif).

Ce type de données peut être recueilli grâce à un sondage représentatif et fournirait une évaluation de l'ampleur du problème. Ces données peuvent être utilisées ultérieurement pour élaborer un programme de remplacement sur mesure et pour établir une base de comparaison afin d'évaluer sa réussite.

À partir de l'expérience canadienne ¹, nous pouvons établir les directives générales suivantes :

(1) D'abord et avant tout, le programme de remplacement doit être soutenu par une campagne d'information :

- Pour sensibiliser et informer ceux qui font appel au chauffage au bois de l'importance d'un chauffage au bois efficace, sécuritaire et sans fumée;
- Pour aider ceux qui chauffent au bois à améliorer leurs pratiques de chauffage et leur faire prendre conscience des avantages qu'offrent les appareils issus des nouvelles technologies.

L'objectif final serait de :

- Fournir des incitatifs aux propriétaires pour qu'ils remplacent leurs vieux appareils de chauffage au bois traditionnels par de nouveaux appareils à haute efficacité et à faibles émissions homologués EPA ou CSA.

(2) Le programme de remplacement devrait être géré par les employés municipaux. Pour réussir, ils auront besoin de partenaires à intérêts multiples pour faire passer le message et fournir des incitatifs. Les partenaires suggérés sont :

¹ Le programme de remplacement des poêles à bois dans la grande région d'Okanagan 2004 – Sommaire en anglais. Soumis par The Central Okanagan Regional District Air Quality Program, 10 juin 2004.

Étude de faisabilité d'un programme de sensibilisation et de remplacement des appareils de chauffage résidentiel au bois - Une stratégie par étapes en vue d'un programme national visant la réduction des émissions produites par le chauffage résidentiel au bois. Préparé conjointement par le Centre Canadien de la Prévention de la Pollution, CULLBRIGE™ Marketing and Communications et Action-Environnement pour le Conseil canadien des ministres de l'environnement, 9 juin 2004.

Feasibility of Developing and Piloting a Woodstove Exchange Program. Préparé pour la Fondation Air Pur par Gulland Associates Inc., avril 2003.

- Les détaillants, les fabricants, les distributeurs et leurs organisations professionnelles (HPBAC);
 - L'industrie du gaz;
 - Les recycleurs;
 - Les techniciens de la Wood Energy Technology Transfer (WETT);
 - L'Association des professionnels du chauffage (APC);
 - Le gouvernement;
 - Les groupes environnementaux et ceux qui s'intéressent aux questions de santé;
 - L'industrie de l'assurance.
- (3) Mettre au point des incitatifs au remplacement avec l'industrie et le gouvernement quand cela est possible. Certains suggéreront une remise de 15 % ou des valeurs de reprise sur les nouveaux appareils de chauffage assorties d'un incitatif gouvernemental équivalent. Pour les propriétaires participant à un programme d'assistance financière et d'incitatifs, la municipalité pourrait abolir les coûts du permis de construire pour l'installation de nouveaux poêles et autres travaux approuvés en vertu du programme.
- (4) Pour être admissibles au programme de remplacement, les appareils du participant doivent être mis définitivement hors service et recyclés. Une façon de faire serait d'exiger des détaillants qu'ils produisent une déclaration signée confirmant que le poêle remplacé a été mis hors service et recyclé. Ils devraient aussi préciser de quelle manière l'appareil a été mis hors service et où il a été recyclé. Cela constitue aussi un moyen de retracer les numéros des appareils remplacés.
- (5) Le suivi des résultats du programme de remplacement devrait être fait pour :
- Savoir le nombre et le type de remplacements (par ex., appareils de chauffage au bois homologués EPA ou CSA, appareils au gaz, poêles à granulés et appareils électriques). Étant donné que les appareils remplacés sont mis hors service, le calcul des réductions d'émissions peut être fait à partir de ces données;
 - Avoir des indications sur les facteurs qui ont incité les gens à participer au programme de remplacement (efficacité, sécurité, environnement, énergie, coûts, esthétique, commodité, etc.).
- (6) Le programme de remplacement devrait se dérouler en temps opportun. Le choix du bon moment pour lancer le programme est influencé par trois facteurs-clés :
- Les détaillants spécialisés sont motivés à participer à des programmes de remplacement de poêles à bois pendant les mois d'hiver et de printemps, une période plus tranquille de l'année pour les ventes de poêles à bois;
 - L'achat d'un nouveau poêle à bois homologué EPA ou CSA est un investissement important. La décision de faire cet investissement est souvent prise avant le début de la saison hivernale et est plus souvent prise par ceux qui utilisent fréquemment les poêles à bois;

- Les mois d'hiver et de printemps sont de bonnes périodes pour tenir des ateliers d'information destinés au public.

Par conséquent, il est nécessaire d'avoir un plan d'action à long terme. Les détaillants participants pourraient remettre des bons de réduction valides pendant un an à ceux qui assistent aux ateliers d'information.

(7) Le programme de remplacement devrait se dérouler en coordination avec une stratégie d'éducation et d'information du public :

- Avoir une solide stratégie promotionnelle pour faire connaître le programme de remplacement. Toutes les ressources offertes par les médias devraient être utilisées pour que le programme soit connu de tous les propriétaires et résidants;
- Programmer des ateliers (semblables à ceux de « Chauffage au bois : Soyons responsables! ») qui vont de pair avec un programme de remplacement pour sensibiliser davantage et éduquer ceux qui chauffent au bois quant au chauffage au bois efficace, sécuritaire et sans fumée, et pour les aider à améliorer leurs pratiques de chauffage et les rendre conscients des avantages des appareils issus des nouvelles technologies.

La municipalité devrait considérer, lors des ateliers :

- La présence de ramoneurs, de détaillants de foyers, de politiciens et de fonctionnaires municipaux;
- L'organisation de présentations par les détaillants pour permettre aux résidants de voir une myriade d'appareils de chauffage au bois, au gaz, à granulés et électriques homologués EPA ou CSA provenant de divers détaillants et fabricants impliqués dans le programme de remplacement;
- La préparation d'une présentation lors de chacun des ateliers pour montrer l'importance de chauffer au bois de façon responsable;
- D'autres points importants de l'atelier tels que la vérification du taux d'humidité du bois et la remise de prix de présence.

(8) Le directeur général des services municipaux pourrait entamer des discussions avec les autres municipalités situées dans la même zone atmosphérique pour coordonner le programme de remplacement de la municipalité avec tout programme administré par les autres municipalités. Le but de ces discussions serait de coordonner les procédures administratives pour rationaliser le processus administratif et réduire les coûts.

(9) L'assistance et les incitatifs financiers devraient être proportionnels aux réductions d'émissions prévues. Par exemple, les incitatifs et l'assistance devraient être plus importants pour le remplacement d'un appareil de chauffage au bois non homologué par un poêle au gaz et moindres pour le remplacement par un appareil homologué EPA ou CSA. Les incitatifs et l'assistance pourraient être axés sur les résidants permanents puisque les émissions générées par les résidants permanents sont plus importantes que celles générées par les résidants saisonniers.

Qui fait cela? : Central Okanagan, Colombie-Britannique; Columbia-Kootenay, Colombie-Britannique; Truckee, Nevada; Bend, Oregon.

Option b) Délai

Description : Tous les appareils de chauffage au bois dans la municipalité qui ne sont pas homologués doivent être enlevés de toutes les propriétés à une date donnée ou rendus définitivement inutilisables à une date donnée.

Objectifs : Cette stratégie vise les émissions de particules fines générées par les poêles à bois et foyers encastrés non homologués dans les constructions et structures existantes. Son but est de réduire ou d'éliminer les émissions de particules fines générées par ces appareils non homologués en enlevant les appareils non homologués des bâtiments existants dans un délai raisonnable. Cette stratégie réduira considérablement les émissions annuelles de PM_{2,5} et réduira également considérablement les émissions de PM_{2,5} qui contribuent aux concentrations élevées tout au long de la journée pendant les épisodes de mauvaise qualité de l'air.

Avantages :

- (1) La stratégie de contrôle réduira directement les émissions de particules fines provenant de la plus importante source d'émissions dans la région.
- (2) Au moment où le délai tire à sa fin, la stratégie de contrôle accélérera l'enlèvement des appareils non homologués dans la municipalité. Les émissions de PM_{2,5} seront considérablement réduites, ce qui donnera un avantage à la municipalité dès le départ dans la réduction des concentrations annuelles et quotidiennes de PM_{2,5} de manière à se conformer aux normes pancanadiennes du CCME en matière de particules fines devant être atteintes d'ici 2010.

Désavantages :

- (1) La municipalité devra entreprendre un programme de mise en application de grande envergure à la fin du délai alors que beaucoup de maisons pourraient encore être équipées d'un appareil non homologué et contreviendraient au règlement.
- (2) Il y aura des coûts importants pour les propriétaires qui ont recours aux poêles à bois comme principal mode de chauffage, car ces propriétaires doivent remplacer l'appareil non homologué par un appareil homologué EPA ou CSA ou installer et utiliser un autre type de système de chauffage.

Coûts pour les simples citoyens :

Les propriétaires devront assumer les coûts d'enlèvement du poêle à bois ou du foyer encastré non homologué et de sa mise au rancart dans un site approuvé. Les coûts pour l'enlèvement et la mise au rancart seront de plusieurs centaines de dollars, et ce, malgré le fait que de l'aide municipale puisse être offerte pour couvrir une partie des coûts. Si un propriétaire souhaite remplacer l'appareil non homologué par un appareil homologué EPA ou CSA ou un poêle au gaz, ou si un poêle à bois est le principal mode de chauffage de la maison, il peut en coûter au propriétaire de 1 800 \$¹ à 5 000 \$ pour acheter et installer un nouveau poêle. Il y aura aussi de légers frais pour faire enlever l'appareil non homologué, y compris les inspections (de 50 \$ à 75 \$) et le traitement du dossier par la municipalité (de 50 \$ à 100 \$).

¹ *Étude de faisabilité d'un programme de sensibilisation et de remplacement des appareils de chauffage résidentiel au bois - Une stratégie par étapes en vue d'un programme national visant la réduction des émissions produites par le chauffage résidentiel au bois.* Préparé conjointement par le Centre Canadien de la Prévention de la Pollution, CULLBRIGE™ Marketing and Communications et Action-Environnement pour le Conseil canadien des ministres de l'environnement, 9 juin 2004.

Coûts pour le secteur public : La municipalité dépensera des fonds publics pour administrer et faire appliquer le règlement.

Réductions d'émissions : Cette partie de la stratégie de contrôle aura pour résultat de réduire légèrement les émissions de particules fines avant l'expiration du délai parce que seulement quelques propriétaires enlèveront volontairement leur appareil non homologué avant l'expiration du délai. Une fois que le délai sera passé, les réductions de PM devraient augmenter considérablement.

Application : Un programme de mise en application devrait être établi comme partie intégrante du règlement. Le programme de mise en application comprendrait une méthode pour découvrir les maisons qui pourraient être dotées d'un appareil non homologué et pourrait comprendre un programme d'enregistrement et/ou d'inspection pour inventorier les maisons avec des appareils non homologués. Au moins six mois avant l'expiration du délai, la municipalité aviserait personnellement tous les propriétaires qui pourraient avoir un appareil non homologué du délai pour enlever de leur maison tous les appareils non homologués. À la fin du délai, la mise en application du règlement deviendrait prioritaire et les inspecteurs responsables de l'application du règlement mettraient en place un programme pour découvrir les propriétaires qui sont en infraction et prendraient rapidement des mesures pour exiger l'enlèvement des appareils non homologués conformément au règlement.

Directives de mise en œuvre :

- (1) Les fonctionnaires municipaux travailleront avec les détaillants de poêles à bois de la région pour établir un programme officiel de mise au rancart des poêles à bois non homologués une fois qu'ils ont été enlevés d'une résidence.

Qui fait cela? : Truckee, Nevada.

Option c) Préalablement à la vente ou au transfert d'immeubles

Description : Avant l'exécution ou la finalisation d'une vente ou d'un transfert de tout immeuble à une date donnée ou après, tous les appareils de chauffage au bois existants qui ne sont pas homologués devront être remplacés, enlevés ou mis définitivement hors service.

Pour faciliter l'enlèvement ou le remplacement des poêles à bois ou foyers encastrés non homologués, cette stratégie de contrôle exigerait d'un propriétaire qu'il enlève tous les appareils de chauffage au bois existants et non homologués d'une résidence ou d'un local commercial avant la vente ou le transfert de la propriété. L'appareil non homologué peut être remplacé par un appareil homologué.

Objectifs : Cette stratégie vise les émissions de particules fines générées par les poêles à bois et foyers encastrés non homologués dans les constructions et structures existantes. Son but est de réduire ou d'éliminer les émissions de particules fines générées par ces appareils non homologués en enlevant les appareils non homologués des bâtiments existants dans un délai raisonnable. Cette stratégie réduira considérablement les émissions annuelles de PM_{2,5} et réduira également considérablement les émissions de PM_{2,5} qui contribuent aux concentrations élevées tout au long de la journée pendant les épisodes de mauvaise qualité de l'air.

Avantages :

- (1) La stratégie de contrôle réduira directement les émissions de particules fines provenant de la plus importante source d'émissions dans la région.
- (2) Avec un marché immobilier dynamique, la stratégie de contrôle accélérera l'enlèvement des appareils non homologués dans la municipalité. Les émissions de PM_{2,5} seront considérablement réduites, ce qui donnera un avantage à la municipalité dès le départ dans la réduction des concentrations annuelles et quotidiennes de PM_{2,5}, de manière à se conformer aux normes pancanadiennes du CCME en matière de particules fines devant être atteintes d'ici 2010.
- (3) L'enlèvement des appareils non homologués avant la vente d'une maison aura pour résultat des réductions d'émissions immédiates.
- (4) Les appareils non homologués seront enlevés ou remplacés avant la vente d'une maison et les coûts pour l'enlèvement ou le remplacement peuvent être compris dans le prix de vente de la maison au moment de la transaction, moment qui peut être plus propice à l'enlèvement ou au remplacement de l'appareil pour le propriétaire.

Désavantages :

- (1) La stratégie de contrôle sera une mesure de réglementation. Ce sera un point additionnel que le vendeur devra aborder comme faisant partie de la transaction lors de la vente d'une maison.
- (2) Il y aura des coûts importants pour les propriétaires qui ont recours aux poêles à bois comme principal mode de chauffage, car ces propriétaires doivent remplacer l'appareil non homologué par un appareil homologué EPA ou CSA ou installer et utiliser un autre type de système de chauffage.

Coûts pour les simples citoyens : Les propriétaires devront assumer les coûts d'enlèvement du poêle à bois ou du foyer encastré non homologué et de sa mise au rancart dans un site approuvé. Les coûts pour l'enlèvement et la mise au rancart seront de plusieurs centaines de dollars. Si un propriétaire

souhaite remplacer l'appareil non homologué par un appareil homologué EPA ou CSA ou un poêle au gaz, ou si un poêle à bois est le principal mode de chauffage de la maison, il peut en coûter au propriétaire de 1 800 \$ à 5 000 \$ pour acheter et installer un nouveau poêle. Il y aura aussi de légers frais pour faire enlever l'appareil non homologué, y compris les inspections (de 50 \$ à 75 \$) et le traitement du dossier par la municipalité (de 50 \$ à 100 \$).

Coûts pour le secteur public : La municipalité dépensera des fonds publics pour administrer et appliquer le règlement. Les fonds publics dépensés pour l'enlèvement des appareils non homologués avant la vente de la maison pourraient être récupérés par l'imposition de frais de traitement de dossier et de mise en application au vendeur et à l'acheteur.

Réductions d'émissions : L'augmentation des réductions annuelles diminuera au fur et à mesure que le nombre de maisons dotées de poêles à bois non homologués diminuera et que de moins en moins de poêles à bois non homologués seront enlevés chaque année en vertu de ce programme.

Application : Un programme de mise en application sera établi en vertu duquel le responsable de la mise en application du code du règlement passerait en revue les actes translatifs de propriété pour vérifier qu'un avis d'exemption ou de conformité a été émis concernant ladite propriété avant son transfert. Si la propriété n'a pas l'avis requis, le propriétaire sera avisé qu'il est en violation du règlement municipal. Le propriétaire pourra se conformer en obtenant l'avis requis confirmant que le transfert de propriété n'était pas soumis au règlement municipal ou que la propriété est conforme aux exigences du règlement.

Directives de mise en œuvre :

- (1) Avant la rédaction de la partie « mise en œuvre » du règlement, les fonctionnaires municipaux devraient rencontrer un comité spécial formé de membres de l'industrie immobilière pour trouver des moyens de rationaliser le processus de révision, de fournir une meilleure coordination et communication entre la municipalité et les propriétaires et de limiter le rôle des sociétés immobilières dans le processus.
- (2) En vertu du règlement, la responsabilité d'un courtier immobilier se limiterait à la divulgation des exigences du règlement au vendeur et à l'acheteur. La municipalité ne devrait pas tenir un courtier responsable ou le rendre responsable de l'application si le vendeur et/ou l'acheteur fait défaut de se conformer au règlement.
- (3) La stratégie de contrôle ne devrait s'appliquer qu'aux ventes ou transferts de propriétés soumis aux droits de mutation immobilière. Des exemptions pourraient être prévues pour les legs, les transferts mineurs qui n'impliquent pas de sommes d'argent, les ventes par jugement hypothécaire, la vente par fiducie et les transferts involontaires en vertu d'un acte de fiducie.

(2) **Qui fait cela ? :** Truckee, Nevada; Santa Rosa, Californie; Bend, Oregon.

4. Interdiction du chauffage au bois certains jours

Option a) Restrictions volontaires

Option a.1) Restrictions de l'utilisation des appareils de chauffage au bois non homologués

Description : L'autorité locale peut émettre un avis de « Période d'alerte de qualité de l'air » publié et diffusé par les médias locaux demandant aux résidents de restreindre volontairement leur utilisation d'appareils de chauffage au bois non homologués quand on prévoit que les conditions dans la région causeront des concentrations de PM_{2,5} dans l'air ambiant supérieures à une concentration donnée (microgrammes par mètre cube).

Objectifs : Cette stratégie vise les émissions de PM_{2,5} générées par les appareils de chauffage au bois. Son but est de réduire les émissions de particules fines générées par les appareils de chauffage au bois pendant les épisodes de mauvaise qualité de l'air. Elle réduira les concentrations de PM_{2,5} qui persistent tout au long de la journée et aura pour résultat de réduire les émissions annuelles.

Avantages :

- (1) La stratégie de contrôle est volontaire et n'impose pas de restrictions obligatoires ou de pénalités aux résidents quant à l'utilisation de leurs appareils de chauffage au bois pendant les épisodes de mauvaise qualité de l'air. Elle peut être appropriée comme première étape vers l'imposition de restrictions obligatoires.
- (2) Le programme de restrictions volontaires épisodiques peut être élaboré et mis en œuvre rapidement avec un minimum de temps et d'efforts requis par la municipalité et un système de prévision de la qualité de l'air. Toute réduction d'émissions ne coûtera pratiquement rien étant donné les coûts d'application peu élevés du programme.
- (3) Il est prévu que la stratégie de contrôle réduira les concentrations de PM_{2,5} qui persistent tout au long de la journée pendant les jours où la qualité de l'air est la plus mauvaise et quand la municipalité court le plus de risques d'excéder les limites fixées (provinciales ou locales).
- (4) Cela contribuera à atteindre les normes pancanadiennes du CCME en matière de particules fines.

Désavantages : Parce que la stratégie est volontaire et qu'elle dépend de la participation des citoyens, son efficacité sera limitée. Elle peut ne pas réduire *considérablement* les émissions de particules fines générées par les appareils de chauffage au bois.

Coûts pour les simples citoyens : La stratégie de contrôle n'imposera aucun coût obligatoire aux simples citoyens. Les citoyens qui participent volontairement en n'utilisant pas leur appareil de chauffage au bois les jours où la qualité de l'air est mauvaise peuvent encourir des coûts additionnels en utilisant d'autres systèmes de chauffage.

Coûts pour le secteur public : Il y aura des coûts pour le secteur public associés à la préparation de directives de mise en œuvre du programme de restrictions volontaires. Il y aura des frais de gestion associés à l'information du public par les fonctionnaires municipaux quant aux restrictions volontaires de chauffage au bois.

Réductions d'émissions : Les réductions d'émissions ne peuvent être évaluées en ce moment et ne pourront être quantifiées en cours de programme. Les réductions d'émissions varieront en fonction de la participation des citoyens. À titre d'exemple, la Ville de Lakeview, dans l'Oregon, a estimé que la mise en œuvre de son programme de restrictions volontaires se solderait par des réductions d'émissions de 5 % à 10 % pour les appareils de chauffage au bois.

Application : Ce programme est volontaire. Aucune disposition légale relative à l'application n'est nécessaire.

Directives de mise en œuvre :

- (1) Le programme comprendra une stratégie de communication pour informer les résidants quand des jours de mauvaise qualité de l'air sont prévus et que la municipalité demande de ne pas utiliser ou de restreindre l'utilisation des appareils de chauffage au bois ces jours-là. La stratégie de communication peut avoir recours à diverses méthodes pour diffuser l'information y compris la télévision par câble, la radio, des feuillets d'information et les babillards d'information destinée à la communauté.
- (2) Le programme devrait comprendre un programme de surveillance pour évaluer la participation des résidants et l'efficacité du programme.
- (3) Le programme devrait être combiné avec un programme d'éducation du public sur les façons de chauffer au bois proprement.

Qui fait cela ? : Truckee, Nevada; différentes régions (bassins atmosphériques) en Colombie-Britannique; Montréal, Québec.

Option a.2) Restrictions par étapes l'utilisation de tous les appareils de chauffage au bois

Description : C'est une approche de restrictions volontaires « à deux étapes ». Les résidants restreindraient volontairement leur utilisation de tous les appareils de chauffage au bois non homologués pendant les périodes désignées comme « Période d'alerte jaune de qualité de l'air » et de tous les appareils de chauffage au bois pendant les périodes désignées comme « Période d'alerte rouge de qualité de l'air ». Le code des couleurs fait référence aux systèmes de signalisation des rues : vert, pas de restriction; jaune, restriction partielle; rouge, restriction totale.

Objectifs : Cette stratégie vise les émissions de PM_{2,5} générées par les appareils de chauffage au bois. Son but est de réduire les émissions de particules fines générées par les appareils de chauffage au bois pendant les épisodes de mauvaise qualité de l'air. Elle réduira les concentrations de PM_{2,5} qui persistent tout au long de la journée et aura pour résultat de réduire les émissions annuelles.

Avantages :

- (1) La stratégie de contrôle est volontaire et n'impose pas de restrictions obligatoires ou de pénalités aux résidants quant à l'utilisation de leurs appareils de chauffage au bois pendant les épisodes de mauvaise qualité de l'air. Elle peut être appropriée comme première étape vers l'imposition de restrictions obligatoires.
- (2) Le programme de restrictions volontaires épisodiques peut être élaboré et mis en œuvre rapidement avec un minimum de temps et d'efforts requis par la municipalité et un système de prévision de la qualité de l'air. Toute réduction d'émissions ne coûtera pratiquement rien étant donné les coûts d'application peu élevés du programme.
- (3) Il est prévu que la stratégie de contrôle réduira les concentrations de PM_{2,5} qui persistent tout au long de la journée pendant les jours où la qualité de l'air est la plus mauvaise et quand la municipalité court le plus de risques d'excéder les limites fixées (provinciales ou locales).
- (4) Cela contribuera à atteindre les normes pancanadiennes du CCME en matière de particules fines.

Désavantages : Parce que la stratégie est volontaire et qu'elle dépend de la participation des citoyens, son efficacité sera limitée. Elle peut ne pas réduire *considérablement* les émissions de particules fines générées par les appareils de chauffage au bois.

Coûts pour les simples citoyens : La stratégie de contrôle n'imposera aucun coût obligatoire aux simples citoyens. Les citoyens qui participent volontairement en n'utilisant pas leur appareil de chauffage au bois les jours où la qualité de l'air est mauvaise peuvent encourir des coûts additionnels en utilisant d'autres systèmes de chauffage.

Coûts pour le secteur public : Il y aura des coûts pour le secteur public associés à la préparation de directives de mise en œuvre du programme de restrictions volontaires. Il y aura des frais de gestion associés à l'information du public par les fonctionnaires municipaux quant aux restrictions volontaires de chauffage au bois des jours donnés.

Réductions d'émissions : Les réductions d'émissions ne peuvent être évaluées en ce moment et ne pourront être quantifiées en cours de programme. Les réductions d'émissions varieront en fonction de la participation des citoyens. À titre d'exemple, la Ville de Lakeview, dans l'Oregon, a estimé que la mise en œuvre de son programme de restrictions volontaires se solderait par des réductions

d'émissions de 5 % à 10 % pour les appareils de chauffage au bois. Il devrait y avoir une réduction additionnelle des émissions de PM_{2,5} avec cette option « à deux étapes ».

Application : Ce programme est volontaire. Aucune disposition légale relative à l'application n'est nécessaire.

Directives de mise en œuvre :

- (1) Le programme comprendra une stratégie de communication pour informer les résidants que des jours de mauvaise qualité de l'air sont prévus et que la municipalité demande de ne pas utiliser ou de restreindre l'utilisation des appareils de chauffage au bois ces jours-là. La stratégie de communication peut avoir recours à diverses méthodes pour diffuser l'information y compris la télévision par câble, la radio, des feuillets d'information et les babillards d'information destinée à la communauté.
- (2) Le programme devrait comprendre un programme de surveillance pour évaluer la participation des résidants et l'efficacité du programme.
- (3) Le programme devrait être combiné avec un programme d'éducation du public sur les façons de chauffer au bois proprement.

Qui fait cela ? : ND

Option b) Restrictions obligatoires

Option b.1) Restrictions de l'utilisation des appareils de chauffage au bois non homologués

Description : Cette stratégie est la version obligatoire du programme de restrictions volontaires épisodiques. Plutôt que de demander une coopération volontaire, cette stratégie interdirait l'utilisation de tous les appareils de chauffage au bois non homologués pendant les périodes qui désignent les épisodes pendant lesquels la qualité de l'air est la plus mauvaise. Le non-respect de cette interdiction constituerait une violation du règlement municipal et les contrevenants seraient sujets à des amendes et à des pénalités. Des exemptions pourraient être prévues pour ceux qui doivent compter sur des appareils de chauffage au bois comme mode de chauffage principal.

Objectifs : Cette stratégie vise les émissions de particules fines et ces périodes pendant lesquelles la municipalité court le plus de risques d'excéder la concentration de 24 heures de PM_{2,5}.

Avantages :

- (1) Cela envoie un message fort que les appareils homologués sont meilleurs que les appareils non homologués.
- (2) Cela réduira les concentrations de 24 heures de PM_{2,5} pendant les jours où la qualité de l'air est la plus mauvaise et que la municipalité court le plus de risques d'excéder les limites fixées (provinciales ou locales).
- (3) Cela contribuera à atteindre les normes pancanadiennes du CCME en matière de particules fines.

Désavantages :

- (1) Cela implique une surveillance et les coûts qui y sont associés.
- (2) Il n'y a qu'une étape : Rouge.

Coûts pour les simples citoyens : Les citoyens qui n'utilisent pas leur appareil de chauffage au bois les jours où la qualité de l'air est mauvaise peuvent encourir des coûts additionnels en utilisant d'autres systèmes de chauffage.

Coûts pour le secteur public : Il y aura des coûts pour le secteur public associés à la préparation de directives de mise en œuvre du programme de restrictions obligatoires et la préparation et la mise en œuvre d'un programme d'éducation. Il y aura des frais de gestion associés à l'information du public par les fonctionnaires municipaux quant à l'interdiction obligatoire du chauffage au bois certains jours et à l'application du règlement.

Réductions d'émissions : Il devrait y avoir une réduction des émissions de PM_{2,5}.

Application : Un programme de mise en application serait établi comme faisant partie du règlement. Le programme de mise en application pourrait comprendre une méthode pour déterminer quelles maisons sont dotées d'un appareil non homologué de sorte qu'il soit plus facile de surveiller et de faire appliquer le règlement.

Directives de mise en œuvre :

- (1) Le programme devrait comprendre une stratégie de communication pour informer les résidants quand des jours de mauvaise qualité de l'air sont prévus et que la municipalité demande de ne pas utiliser ou de restreindre l'utilisation des appareils de chauffage au bois ces jours-là. La stratégie de communication peut avoir recours à diverses méthodes pour diffuser l'information, y compris la télévision par câble, la radio, des feuillets d'information et les babillards d'information destinée à la communauté.
- (2) Le programme devrait être combiné avec un programme d'éducation du public sur les façons de chauffer au bois proprement.

Qui fait cela ? : Puget Sound Clean Air Agency; comté de Shasta, Californie; Santa Rosa, Californie; Rapid City, Dakota du Sud; Albuquerque, Nouveau-Mexique; Boulder, Colorado; Feather River, Californie; Whitehorse, Yukon; Prince George, Colombie-Britannique; État de l'Oregon.

Remarques :

Canada

Autorité locale	Application	Communication	Pénalités
Whitehorse, Yukon	La ville n'a plus d'interdiction de chauffage au bois certains jours. Autrefois, les inspecteurs responsables de l'application du règlement n'avaient simplement qu'à rouler sur une rue pour voir où il y avait de la fumée et informer le résidant qu'une interdiction de chauffage au bois était en vigueur. Si quelqu'un voulait faire une demande d'exemption, la Ville payait par l'intermédiaire de l'inspecteur en fumée de bois.	Autrefois, il y avait des affiches sur des panneaux installés à l'entrée des lotissements affectés et il y avait des annonces à la radio.	
Prince George, Colombie-Britannique	Le respect du règlement est vérifié par sa mise en application et les plaintes des résidants. S'il y a une plainte, le résidant doit prouver qu'il chauffe uniquement au bois. Un appel à la compagnie de gaz, le seul autre mode de chauffage dans la région, peut aider à le prouver. Il n'y a pas de système de	La communication est assurée par le ministère de la Protection des Eaux, des Terres et de l'Air qui demande conseil. C'est à la télévision, à la radio et dans les journaux. Il y a aussi un message téléphonique enregistré que les résidants peuvent écouter 24 heures sur 24.	Il y a un avertissement. Dans le cas de récidives, le résidant se présente en cour et se voit imposer une amende de 50 \$ à 100 \$.

Autorité locale	Application	Communication	Pénalités
	<p>permis dans ce domaine.</p> <p>L'éducation et la communication sont les meilleures stratégies.</p>		

États-Unis

Autorité locale	Application	Communication	Pénalités
<p>Albuquerque, Nouveau-Mexique</p>	<p>Au début, le programme était volontaire, mais il y avait toujours un problème d'épisodes de pollution par le monoxyde de carbone. Il est alors devenu obligatoire même si la phase volontaire a beaucoup aidé.</p> <p>Le service de la qualité de l'air utilise le plus de personnel possible pour patrouiller la nuit. Ils couvrent des secteurs par équipes de deux ou trois personnes. Quand ils voient de la fumée sortir d'une cheminée, ils jugent de la situation et vérifient si les gens sont exemptés pour chauffage unique au bois ou pour des raisons médicales (ils doivent être enregistrés à l'hôtel de ville). S'ils ne sont pas sur la liste, ils sont des contrevenants potentiels.</p> <p>Le personnel vérifie si une interdiction de chauffage au bois est respectée à 17 h. Les gens voient les véhicules de la Ville et savent que la mesure est appliquée. Le taux de conformité est donc élevé.</p> <p>Il y a une période de grâce de trois heures pour cesser le brûlage, mais c'est davantage pour les gens qui allument un feu à 22 h, par exemple. Les</p>	<p>Au milieu des années 1980, les autorités ont essayé d'utiliser la télévision locale pendant les bulletins météo. Les météorologues inséraient l'information dans les nouvelles. Au cours des dernières années, des avis ont été envoyés aux stations de radio.</p> <p>Un météorologue décide tôt le matin, selon la température, s'il y aura ou non une période d'interdiction du chauffage au bois. La Ville a un contrat de 10 000 \$ par année pour l'information météo. S'il semble que l'air sera stagnant, le personnel en avise le directeur du service. Si les conditions semblent mauvaises, une période d'interdiction de chauffage au bois est décrétée à 11 h. Elle est communiquée à la radio et un message téléphonique est enregistré que les gens peuvent écouter (environ 20 à 30 appels peuvent être reçus en même temps).</p> <p>Pendant un certain temps, divers panneaux d'affichage étaient loués, comme ceux qu'on voyait sur les projets de construction. Ils étaient loués autour des mois de novembre et de décembre, la période la plus critique de l'année.</p>	<p>Dans le passé, les autorités étaient plus sévères et ne servaient pas d'avertissements. Au cours des dernières années, des avis de non-conformité ont été émis, lesquels ne sont en réalité que des avertissements. Une affiche de porte est laissée quand les gens sont en infraction ou les inspecteurs frappent à la porte pour avertir les propriétaires. Le taux de conformité est très bon.</p> <p>Pour que les autorités puissent émettre une contravention, ils doivent prouver que de la fumée était visible pendant au moins 20 minutes. Les appareils homologués EPA sont légaux, mais on exige qu'ils chauffent sans produire d'émissions visibles après les 20 premières minutes d'utilisation.</p> <p>Quand un contrevenant est pris en flagrant délit, il doit aller à la cour métropolitaine pour payer une amende qui varie de 50 \$ à 100 \$.</p>

Autorité locale	Application	Communication	Pénalités
	<p>inspections sont rarement faites à 11 h.</p> <p>Environ 400 à 500 demandes d'exemption sont reçues chaque année et environ 20 % d'entre elles sont vérifiées. Ce n'est pas beaucoup pour une communauté de 500 000 habitants.</p> <p>Les plaintes peuvent être reçues, mais ce sera plus difficile si les gens appellent en soirée ou pendant les fins de semaine.</p> <p>Les autorités n'ont que deux sources de revenus parce qu'elles ne facturent aucuns frais. Il y a une subvention de 500 000 dollars par année de l'EPA et la Ville consent un peu plus d'un million de dollars par année pour le programme. Le service de la qualité de l'air dispose de personnel déjà en place qui occupe d'autres fonctions pendant la période estivale.</p> <p>Débuter par un programme volontaire est une bonne stratégie parce que les gens sont conscients que ça ne sera pas la fin du monde.</p>		

Option b.2) Restrictions par étapes l'utilisation de tous les appareils de chauffage au bois

Description : C'est le règlement « à deux étapes » obligatoire. Il est analogue au système de signalisation des rues : vert, pas de restriction; jaune, restriction partielle; rouge, restriction totale. Il interdirait l'utilisation de tous les appareils de chauffage au bois non homologués pendant les périodes désignées comme « Période d'alerte jaune de qualité de l'air » et de tous les appareils de chauffage au bois pendant les périodes désignées comme « Période d'alerte rouge de qualité de l'air ». Le non-respect de cette interdiction constituerait une violation du règlement municipal et les contrevenants seraient sujets à des amendes et à des pénalités. Des exemptions pourraient être prévues pour ceux qui doivent compter sur des appareils de chauffage au bois comme mode de chauffage principal.

Objectifs : Cette stratégie vise les émissions de particules fines et ces périodes pendant lesquelles la municipalité court le plus de risques d'excéder la concentration de 24 heures de PM_{2,5}.

Avantages :

- (1) Cela envoie un message fort que les appareils homologués sont meilleurs que les appareils non homologués.
- (2) Cela réduira les concentrations de 24 heures de PM_{2,5} pendant les jours où la qualité de l'air est la plus mauvaise et que la municipalité court le plus de risques d'excéder les limites fixées (provinciales ou locales).
- (3) Cela contribuera à atteindre les normes pancanadiennes du CCME en matière de particules fines.

Désavantages : Cela implique une surveillance et les coûts qui y sont associés.

Coûts pour les simples citoyens : Les citoyens qui n'utilisent pas leur appareil de chauffage au bois les jours où la qualité de l'air est mauvaise peuvent encourir des coûts additionnels en utilisant d'autres systèmes de chauffage.

Coûts pour le secteur public : Il y aura des coûts pour le secteur public associés à la préparation de directives de mise en œuvre du programme de restrictions obligatoires et à la préparation et la mise en œuvre d'un programme d'éducation. Il y aura des frais de gestion associés à l'information du public par les fonctionnaires municipaux quant aux interdictions du chauffage au bois certains jours et à l'application du règlement.

Réductions d'émissions : Il devrait y avoir une réduction additionnelle des émissions de PM_{2,5} avec ce règlement « à deux étapes ».

Application : Un programme de mise en application sera établi comme partie intégrante du règlement.

Directives de mise en œuvre :

- (1) Le programme devrait comprendre une stratégie de communication pour informer les résidents quand des jours de mauvaise qualité de l'air sont prévus et que la municipalité demande de ne pas utiliser ou de restreindre l'utilisation des appareils de chauffage au bois ces jours-là. La stratégie de communication peut avoir recours à diverses méthodes pour diffuser cette information, y compris la télévision par câble, la radio, des feuillets d'information et les babillards d'information destinée à la communauté.

(2) Le programme devrait être combiné avec un programme d'éducation du public sur les façons de chauffer au bois proprement.

Qui fait cela ? : Puget Sound Clean Air Agency; Spokane, Washington; comté de Shasta, Californie; Santa Rosa, Californie; Rapid City, Dakota du Sud; Boulder, Colorado; Feather River, Californie; comté de Jackson, Oregon; État de l'Oregon; Juneau, Arkansas.

Remarques :

États-Unis

Autorité locale	Application	Communication	Pénalités
Comté de Spokane, Colorado	<p>Du personnel sur le terrain assure la surveillance dans les régions où il y a des restrictions du chauffage au bois, cherchant des appareils de chauffage au bois en fonctionnement, discutant d'homologation et d'utilisation de l'appareil, informant l'utilisateur des exigences pendant les périodes de restrictions, vérifiant s'il y a une opacité excessive, émettant des avertissements et prenant des mesures légales officielles.</p> <p>Les gens qui veulent faire une demande d'exemption doivent payer sauf s'ils sont admissibles au programme d'assistance énergétique pour personnes à faible revenu.</p> <p>L'éducation et les visites faites par le personnel de terrain pendant les périodes de restrictions permettent d'atteindre un taux élevé de conformité.</p>	L'avertissement est fourni par un avis sur un message préenregistré (ligne téléphonique sur le chauffage au bois), sur le site Web et des avis sont envoyés aux médias.	<p>Habituellement, les gens apprennent l'existence des restrictions lors des visites faites par le personnel de terrain. S'ils sont admissibles à une exemption et sont intéressés à en faire la demande, ils ne sont pas considérés comme contrevenants.</p> <p>Pénalités : 150 \$ pour toute infraction et de 50 \$ à 250 \$ en pénalités additionnelles selon la gravité de l'infraction.</p>
Comté de Jackson, Oregon	La qualité de l'air est bonne; le comté a connu une amélioration spectaculaire de la qualité de l'air.	Le dernier jour d'alerte jaune était en 1994. Il y a toujours un programme de consultation, mais il vise surtout à éliminer la combustion à l'air libre. Les autorités ont toujours le pouvoir d'émettre une alerte. L'information est diffusée tous les jours, mais en général le niveau d'alerte est vert.	Les pénalités sont imposées par la cour municipale. Le besoin n'existe que pour les feux à ciel ouvert. Des citations à comparaître sont émises en cas de récidives. Seul un avertissement est servi pour une première infraction.

5. Nuisance

Description : Cette stratégie applique un règlement anti-nuisance en vertu duquel les feux dans les appareils de chauffage au bois seront entretenus de manière à ne pas causer une nuisance pendant plus de deux minutes successivement sauf pendant une période de trente minutes suivant le démarrage ou la réalimentation de l'appareil. Cette exemption de trente minutes ne sera permise qu'une seule fois par période de quatre heures.

Objectifs : Cela vise le contrôle de la densité des émissions de particules fines.

Avantages :

- (1) C'est un recours pour les gens qui se font « enfumer » dans leur maison par un voisin.
- (2) Cela peut être utilisé comme outil pédagogique.

Désavantages : Il y a un coût pour la mise en œuvre.

Coûts pour les simples citoyens : Il n'y a aucun coût.

Coûts pour le secteur public : La municipalité devra assumer les coûts pour un volet éducatif et pour le personnel responsable de la mise en application.

Réductions d'émissions : Les réductions d'émissions varieront d'un endroit à l'autre, mais elles ne peuvent être prévues.

Application : Ce règlement peut être appliqué à partir de plaintes et/ou par des patrouilles planifiées. Il devrait être accompagné d'un volet éducatif sur la manière de chauffer au bois proprement.

Directives de mise en œuvre :

- (1) Devrait comprendre une stratégie de communication pour informer les résidents de l'existence de ce règlement.
- (2) Une politique de mise en application en deux étapes devrait être utilisée pour appliquer ce règlement.
 - Une première infraction devrait être suivie d'un avertissement accompagné d'un volet éducatif sur la manière de chauffer au bois proprement comprenant, par exemple, l'offre de matériel éducatif.
 - Une deuxième infraction devrait faire l'objet d'une contravention.

Qui fait cela ? : Central Okanagan, Colombie-Britannique.

6. Opacité

Description : Cette stratégie impose une limite d'opacité en vertu de laquelle, à l'intérieur d'une municipalité, personne possédant ou utilisant un appareil de chauffage au bois ne devra en aucun moment causer, permettre ou rejeter des émissions provenant d'un tel appareil qui ont une opacité supérieure à vingt (20) pour cent.

Cela limiterait la densité de la fumée sortant d'une cheminée. L'opacité est une mesure du degré avec lequel la fumée cache la vue des objets derrière elle. Cela peut être établi comme un règlement anti-nuisance et mis en application à partir de plaintes.

Dans beaucoup de communautés, la limite légale d'opacité pour les émissions de fumée provenant des appareils de chauffage au bois peut aller jusqu'à 20 %. Cette limite peut habituellement être respectée en faisant de petits feux très chauds, permettant ainsi au feu d'avoir beaucoup d'air et en s'assurant que le bois qu'on brûle est bien sec. Dans d'autres communautés, la limite d'opacité peut être aussi élevée que 50 %.

La mesure de l'opacité de la fumée peut être effectuée de deux façons : 1) une personne qui a la certification requise pour mesurer les émissions visibles évalue un panache de fumée sortant d'une cheminée¹ ou 2) en utilisant un instrument appelé opacimètre, l'opacité de la fumée peut être mesurée directement dans le conduit de la cheminée. Un opacimètre mesure instantanément le coefficient de diffusion de la lumière causée par les particules en suspension dans l'air.

Objectifs : Cela vise le contrôle de la densité des émissions de particules fines.

Avantages :

- (1) Mesure objective de l'effet polluant des appareils de chauffage au bois ou de leur utilisation.
- (2) Les opacimètres sont bon marché et précis.

¹ L'opacité de la fumée sortant d'une cheminée est mesurée selon l'échelle de Ringelmann avec laquelle un observateur qualifié fait une estimation visuelle de son apparence, en se référant au schéma n° 1.

ÉCHELLE DE RINGELMANN

- Ringelmann 0 – 0 % d'opacité (transparent)
- Ringelmann 1 – 20 % d'opacité
- Ringelmann 2 – 40 % d'opacité
- Ringelmann 3 – 60 % d'opacité
- Ringelmann 4 – 80 % d'opacité
- Ringelmann 5 – 100 % d'opacité (noir)

SCHÉMA n° 1



Désavantages :

Mesurer les émissions visibles

- (1) Besoin de personnel certifié.
- (2) La mesure de l'opacité visible ne peut être effectuée la nuit.
- (3) Cela prend beaucoup de temps, environ 30 minutes ininterrompues d'évaluation de fumée visible pour obtenir une mesure d'opacité adéquate. Des règlements promulgués dans d'autres régions permettent une période de 20 minutes à l'allumage et une période de 20 minutes pendant le brûlage alors que le degré d'opacité de la fumée est élevé; un temps d'observation de 30 minutes serait donc approprié pour le personnel responsable de l'application du règlement. Cela a pour résultat que, souvent, le règlement n'est pas appliqué.

Mesurer avec un opacimètre

- (1) Besoin de personnel certifié.
- (2) Le principal problème avec l'utilisation de l'opacimètre c'est qu'il faut avoir un échantillon de fumée, ce qui veut dire monter sur le toit pour faire un relevé. Les résidants et le personnel responsable de l'application du règlement considéreraient probablement cette méthode envahissante et dangereuse; toutefois, cette méthode pourrait être utilisée pour appuyer des évaluations visuelles dans les cas particuliers où le propriétaire aimerait que le test soit fait.
- (3) Méthode utilisée principalement à des fins industrielles.

Coûts pour les simples citoyens : Il n'y a aucun coût.

Coûts pour le secteur public : Coûts pour la certification du personnel, pour l'acquisition d'un opacimètre, pour la surveillance et pour l'application. Il y a aussi un coût pour un volet éducatif.

Réductions d'émissions : Il devrait y avoir des réductions d'émissions.

Application : Peut être appliqué à partir de plaintes et/ou de patrouilles régulières pendant les épisodes de très mauvaise qualité de l'air.

Directives de mise en œuvre :

- (1) Devrait être combiné avec un programme d'éducation du public sur les façons de chauffer au bois proprement, programme pris en charge par le personnel responsable de l'application du règlement.
- (2) Un test d'opacité à l'opacimètre pourrait être fait dans les quartiers pour tester la qualité de l'air ambiant localisé pendant une période de temps. Ce serait un bon outil pédagogique pour impliquer tout le quartier. Les résultats seraient utilisés pour montrer aux gens du quartier à quel point la qualité de l'air devient mauvaise quand les poêles à bois dans leur quartier produisent trop de fumée.

Qui fait cela? : Spokane, Washington; comté de Jackson, Oregon; Juneau, Arkansas; Montréal, Québec (émissions visibles seulement).

Remarques :

Canada

Autorité locale	Limite	Méthode de mesure	Application
Whitehorse, Yukon	(ND)	(ND)	Le conseil municipal et les cadres supérieurs ont convenu que les services du fonctionnaire chargé de l'application du règlement relatif à la fumée de bois n'étaient plus requis; l'application était difficile et les causes auraient été rejetées par la cour. On a jugé que, pour la fumée de bois, l'éducation du public était le meilleur véhicule. Le règlement a donc été abrogé.
North Saanich, Colombie-Britannique	20 %	Aucune mesure, des photos numériques en cas de plainte.	Vérification à la suite de plaintes seulement. Deux pompiers roulent à travers la ville et s'arrêtent pour parler aux propriétaires là où il y a beaucoup de fumée. Il serait très difficile de faire la preuve d'une infraction parce que des mesures exactes n'ont jamais été effectuées. Tous se sont conformés.
District régional du Vancouver métropolitain, Colombie-Britannique	10 % pour les installations de chauffage, aucune limite précise pour les foyers et les poêles à bois résidentiels.	Méthode visuelle.	Les installations de chauffage sont inspectées à la suite de plaintes seulement. Le règlement n'a jamais été testé en cour, mais toute pénalité serait déterminée à la discrétion du juge. Les coûts pour appliquer ce règlement sont compris dans le budget total alloué au programme.

États-Unis

Autorité locale	Limite	Méthode de mesure	Application
Comté de Spokane, Colorado	Une opacité moyenne supérieure à 20 % pendant six minutes consécutives dans toute période d'une heure constitue une violation de la norme d'opacité.	La conformité est déterminée par la méthode de référence 9.3 de l'EPA. Les inspecteurs sont des observateurs d'émissions visibles. La vérification de la conformité aux limites d'opacité a lieu 25 fois par année.	La conformité est assurée par l'éducation et l'application (surveillance et réponse aux plaintes) des exigences en matière d'opacité. Si l'opacité est plus élevée que prévu mais qu'il n'y a pas violation, il peut y avoir une visite d'assistance à la conformité faite au propriétaire pour lui fournir du matériel éducatif. Si l'opacité excède les limites, un avis d'infraction est émis. Une discussion avec le propriétaire peut comprendre une discussion sur le type de combustible utilisé dans l'appareil de chauffage au bois. Quand les résidents admettent avoir brûlé des déchets ou tout autre combustible interdit, l'avis d'infraction peut aussi être accompagné d'une

Autorité locale	Limite	Méthode de mesure	Application
			<p>citation à cet effet. Spokane a une zone de non-atteinte de la norme sur les PM₁₀.</p> <p>Pénalités : 150 \$ pour toute violation et de 50 \$ à 250 \$ de pénalités additionnelles selon la gravité de l'infraction.</p> <p>Le travail d'éducation sur le terrain a sensibilisé les gens au problème, ce qui a fait augmenter le nombre de plaintes reçues concernant le brûlage de matériaux interdits. Ces plaintes ont donné lieu à davantage de travail d'éducation sur le terrain qui a permis d'atteindre un taux élevé de conformité.</p>
Comté de Jackson, Oregon	50 % (c'est ce qui est écrit dans le règlement)	Méthode visuelle, par des inspecteurs formés au collège (école d'opacité)	<p>La qualité de l'air est meilleure que jamais, car les gens ont des poêles homologués et chauffent plus efficacement. L'opacité de la fumée est supposée être mesurée tous les six mois, mais elle ne l'est plus.</p> <p>L'amende maximale est de 250 \$ par jour. L'amende moyenne se situe entre 50 \$ et 100 \$. Avec les années, seulement deux ou trois personnes ont reçu une amende. L'éducation est la meilleure stratégie, la plus efficace.</p>

7. Appareils de chauffage extérieurs à combustible solide

Description : Ce règlement a pour but de réglementer et de contrôler l'installation et l'utilisation des appareils de chauffage extérieurs à combustible solide. Si une municipalité souhaite limiter les installations à des appareils homologués ou interdire l'installation de chaudières extérieures, elle peut se référer à la section 2 option b) ou à la section 4 respectivement.

Objectifs : Cette stratégie de contrôle vise les émissions de PM_{2,5}. Outre les spécifications d'installation, cette stratégie prévient l'installation d'appareils de chauffage extérieurs à combustible solide dans les zones résidentielles.

Avantages :

- (1) Facile à appliquer, car le suivi peut être assuré par l'émission des permis de construire.
- (2) Amenuise les préoccupations futures quant à la qualité de l'air.

Désavantages : N'aborde pas le problème actuel causé par les vieux appareils.

Coûts pour les simples citoyens : Il n'y a aucun coût pour les simples citoyens.

Coûts pour le secteur public : Il y a un coût pour les communications.

Réductions d'émissions : Aucune réduction d'émission n'a été évaluée.

Application : Le règlement peut être appliqué par décret municipal amendant le code du bâtiment. Le service de la construction pourrait vérifier la conformité au règlement lors de la révision du permis de construire et des étapes d'inspection de la construction.

Directives de mise en œuvre : Devrait comprendre une stratégie de communication pour informer les résidents de l'existence de ce règlement.

Qui fait cela? : L'État du Connecticut (interdiction totale); l'État du Vermont; Nation, Ontario.

Remarque : ND

8. Compensations d'émissions (non compris dans le règlement type)

Description : L'installation de poêles à bois, de foyers et autres appareils de chauffage à combustible solide sera interdite sauf si les émissions de particules fines générées par de tels appareils sont compensées ou atténuées à 100 %, ayant ainsi pour résultat aucune augmentation nette des émissions dans l'air. Cette stratégie pourrait s'appliquer à toutes les nouvelles installations, y compris tout nouveau bâtiment commercial, industriel ou public; toute nouvelle construction ou habitation multifamiliale; toute nouvelle construction résidentielle unifamiliale, y compris celles qui sont situées sur des lotissements existants; et l'installation d'appareils de chauffage au bois dans les habitations et bâtiments existants. Une exemption sera prévue pour le remplacement d'un appareil de chauffage au bois traditionnel par un appareil homologué EPA ou CSA dans le même bâtiment ou la même habitation. La stratégie de contrôle sera mise en œuvre par l'imposition de « frais d'atténuation ». Comme cette approche ne comporte aucune augmentation nette des émissions, elle fonctionnerait mieux si elle était assortie d'un programme de remplacement.

Objectifs : Cette stratégie vise les émissions de particules fines générées par les appareils de chauffage au bois dans les nouveaux aménagements, y compris les nouvelles habitations unifamiliales sur les lotissements existants et l'installation de nouveaux appareils dans les bâtiments et habitations existants. Son but est d'interdire les augmentations nettes d'émissions de particules fines générées par de nouveaux appareils de chauffage au bois. Cette stratégie préviendra les augmentations d'émissions annuelles de PM_{2,5} et les concentrations de 24 heures qui peuvent résulter des nouveaux aménagements.

Avantages :

- (1) La stratégie n'est pas obligatoire, c'est un programme volontaire et le choix revient au propriétaire. Le propriétaire décide d'installer un appareil de chauffage au bois et de payer les frais d'atténuation ou de ne pas installer d'appareil de chauffage au bois et d'avoir recours à d'autres modes de chauffage. Les frais d'atténuation ne seraient applicables que si les propriétaires souhaitent installer un appareil de chauffage au bois; ils n'auraient pas à payer les frais d'atténuation s'ils n'installent pas un appareil de chauffage au bois. La stratégie agit comme un élément dissuasif de nature économique pour contrer l'installation d'un appareil de chauffage au bois et encouragera les propriétaires à recourir à d'autres modes de chauffage.
- (2) La stratégie n'affecterait pas les ménages qui utilisent présentement les poêles à bois comme principal mode de chauffage. Une exemption serait prévue pour le remplacement des poêles à bois dans le même bâtiment ou résidence.
- (3) Avec la mise en œuvre de cette stratégie, les nouveaux aménagements n'ajouteraient pas cumulativement aux émissions actuelles générées par les appareils de chauffage au bois et les taux d'émissions et les concentrations générés par les appareils de chauffage au bois ne devraient pas excéder les taux actuels.
- (4) Un programme financier distinct devrait être créé pour utiliser les sommes accumulées avec les frais d'atténuation versés en vertu de ce programme. Ces frais pourraient être utilisés pour financer un programme d'enlèvement des appareils.

Désavantages :

- (1) La stratégie ne demeurerait efficace que s'il y avait un nombre suffisant d'appareils de chauffage non homologués qui pourraient être enlevés dans le cadre d'un programme d'enlèvement.
- (2) La stratégie pourrait nuire aux efforts mis de l'avant dans le cadre d'un programme de remplacement pour réduire les émissions en deçà des taux actuels en diminuant le nombre (limité) d'appareils non homologués qui peuvent être enlevés. Les appareils non homologués enlevés pour compenser les nouveaux appareils ont pour résultat de ne causer aucune augmentation nette des émissions, alors que les appareils non homologués enlevés dans le cadre d'un programme de remplacement permettent des réductions d'émissions importantes.

Coûts pour les simples citoyens : Le montant des frais d'atténuation ne peut être déterminé tant qu'une étude relative à ces frais n'a pas été effectuée. À Truckee, au Nevada, le montant est de 300 \$ par lot ou unité résidentielle.

Coûts pour le secteur public : Il y aura des coûts pour le secteur public associés à la préparation de l'étude sur les frais d'atténuation et à l'administration du programme de frais d'atténuation. Cependant, parce que l'étude et le programme sont directement associés à l'instauration des frais d'atténuation, ils peuvent être financés par les frais d'atténuation.

Réductions d'émissions : Il n'y a pas de réductions d'émissions. Le but de la stratégie est d'atténuer ou de compenser les nouvelles émissions. Toute augmentation des émissions générées par la combustion du bois dans les nouveaux aménagements devrait être compensée par des réductions d'émissions dans les aménagements existants. Les taux d'émissions de particules fines et les concentrations générées par les appareils de chauffage au bois n'augmenteront pas à cause des nouveaux aménagements.

Application : L'installation d'un appareil de chauffage au bois, y compris les remplacements, nécessite l'émission d'un permis de construire. Le programme de frais d'atténuation serait mis en œuvre par décret municipal amendant le code du bâtiment. La conformité aux frais d'atténuation et au programme de crédit sera vérifiée à l'étape de révision du permis de construire et les frais d'atténuation seront déterminés et perçus en même temps que les autres frais de permis de construire. Le traitement des infractions pourrait être assuré par le fonctionnaire responsable de l'application du code en vertu des dispositions légales relatives à l'application contenues dans le code du bâtiment.

Directives de mise en œuvre :

- (1) Un programme de crédit peut être envisagé pour permettre aux promoteurs et aux propriétaires d'enlever les appareils de chauffage au bois des habitations et bâtiments existants et de recevoir un crédit pour installer des appareils de chauffage au bois dans de nouveaux bâtiments et habitations. Un programme de crédit, s'il est créé, comprendrait des règles précises qui exigeraient que les bâtiments et habitations « d'où on enlève » et « où on installe » appartiennent au même propriétaire et exigeraient que les crédits soient utilisés dans l'année suivant l'enlèvement de l'appareil du bâtiment ou habitation « d'où on enlève ». Les crédits ne sont pas transférables.
- (2) Les frais d'atténuation devraient être proportionnels aux émissions prévues qui seront générées par l'appareil de chauffage au bois. Par exemple, les frais pour un appareil qui génère des émissions de 7,0 g/kg devraient être le double des frais pour un appareil qui génère des émissions de 3,5 g/kg.
- (3) Une exemption sera prévue pour le remplacement ou la conversion d'un appareil traditionnel par un appareil homologué EPA ou CSA.

Qui fait cela ? : Truckee, Nevada.

Remarques :

- (1) Truckee a adopté un programme de frais d'atténuation pour des projets discrétionnaires (c'est-à-dire de nouveaux lotissements, des projets de résidences multifamiliales, etc.). Les frais sont de 300 \$US par lot ou unité résidentielle et ont eu quelques effets, car plusieurs projets comportent une interdiction des poêles à bois dans le secteur qu'ils couvrent.
- (2) Dans certains cas, les gens qui veulent posséder un appareil de chauffage au bois doivent acheter un certain nombre de permis, mais ces permis sont en nombre limité. Une fois que la limite est atteinte, plus aucun permis ne peut être acheté. En 1985, par exemple, Telluride a restreint l'utilisation des appareils de chauffage au bois et a institué un programme de limitation des échanges de permis qui exigeait que les propriétaires d'un nouvel appareil de chauffage au bois achètent deux permis des propriétaires existants. La substitution d'un appareil pour deux en réduit automatiquement le nombre, mais elle permet toujours une utilisation limitée de nouveaux appareils de chauffage au bois quand la demande existe.

9. Sensibilisation, éducation et communication (non compris dans le règlement type)

Description : La fumée de bois dégagée par les appareils de chauffage au bois est une des principales sources d'émissions de particules fines au Canada. Malheureusement, la plupart des propriétaires ne sont pas conscients de cette réalité. De plus, ils ne savent pas comment faire fonctionner adéquatement un poêle à bois, ce qui en réduit l'efficacité et fait augmenter les émissions de particules. Pour réduire les émissions de particules générées par l'utilisation inadéquate des poêles à bois, les municipalités de concert avec les autres intervenants doivent informer et éduquer les propriétaires sur l'utilisation et l'entretien adéquats des poêles à bois et autres appareils de chauffage au bois et des autres moyens de réduire la dépendance aux poêles à bois. Les propriétaires ont aussi besoin d'être informés du problème de pollution par les particules fines dans la région et des risques pour la santé associés aux concentrations élevées de particules fines pour montrer l'importance d'une utilisation et d'un entretien adéquats des poêles à bois. Enfin, la promotion des appareils de chauffage au bois à haute efficacité ou des appareils utilisant un autre type d'énergie peut être faite pour enlever les vieux appareils de chauffage au bois traditionnels.

Les autres intervenants sont :

- Les détaillants, les fabricants, les distributeurs et leurs organisations professionnelles (HPBAC);
- L'industrie du gaz;
- Les recycleurs;
- Les techniciens de la Wood Energy Technology Transfer (WETT);
- L'Association des professionnels du chauffage (APC);
- Le gouvernement;
- Les groupes environnementaux et ceux qui s'intéressent aux questions de santé;
- L'industrie de l'assurance.

Objectifs : Cette stratégie de contrôle vise les émissions de PM_{2,5} générées par les appareils de chauffage au bois. Son but est de réduire les émissions de particules générées par l'utilisation et l'entretien inadéquats de ces appareils.

Avantages :

- (1) La stratégie de contrôle est un programme non réglementaire peu coûteux à mettre en œuvre.
- (2) L'éducation et l'information du public quant au problème de pollution et aux risques pour la santé augmenteront le taux de conformité et la participation à d'autres stratégies de contrôle, car le public deviendra plus conscient de la gravité du problème.
- (3) La municipalité peut s'inspirer des programmes d'éducation qui existent déjà au Canada.

Désavantages :

- (1) La stratégie de contrôle aura pour résultat de faibles réductions d'émissions qui ne peuvent être évaluées ou calculées.

(2) La stratégie de contrôle ne peut réussir que si le public consent à participer.

Coûts pour les simples citoyens : Il n'y aura aucun coût pour un individu ou une entreprise qui participe à tout programme d'éducation ou d'information du public.

Coûts pour le secteur public : La municipalité financera les programmes d'éducation et d'information du public. Les coûts de tels programmes ne peuvent être évalués tant que l'envergure des programmes n'est pas déterminée. De l'information sur les coûts et le financement sera fournie au conseil municipal avant que tout programme soit approuvé et mis en œuvre.

Réductions d'émissions : Toute réduction d'émissions générées par les appareils de chauffage au bois découlant directement des programmes d'éducation et d'information du public sera minime. Les réductions viendront d'autres stratégies de contrôle, y compris les règlements qui prévoient de l'éducation et de l'information dans leur processus de mise en œuvre.

Application : Aucune disposition légale relative à l'application n'est nécessaire.

Directives de mise en œuvre :

- (1) La municipalité devrait effectuer un sondage officiel pour recueillir de l'information sur l'utilisation des appareils de chauffage au bois par les propriétaires. Le sondage comprendra, entre autres, des questions sur le type d'appareil, le montant annuel dépensé pour le bois de chauffage, les périodes pendant lesquelles l'appareil est habituellement utilisé et l'effet de la disponibilité du gaz naturel sur l'utilisation d'appareils de chauffage au bois.
- (2) La municipalité devrait acheter des hygromètres et les prêter aux propriétaires et résidants. Cela permettra aux propriétaires et résidants de mesurer l'humidité du bois et de prendre des décisions éclairées lors de l'achat du bois. De l'information sera fournie avec les hygromètres décrivant les avantages du bois sec sur le bois vert.
- (3) La municipalité, de concert avec les autres intervenants, devrait organiser des cours sur l'utilisation et l'entretien adéquats des appareils de chauffage au bois. Une abolition du coût du permis de construire pour l'installation d'appareils de chauffage au bois à haute efficacité pourrait être offerte aux propriétaires qui acceptent d'assister à ces cours.
- (4) Les programmes d'éducation et d'information du public devraient être coordonnés avec le programme de remplacement pour encourager l'enlèvement des appareils de chauffage au bois non homologués. Les programmes d'éducation et d'information du public devraient mettre l'accent sur les avantages pour la communauté de remplacer les vieux appareils de chauffage au bois traditionnels par des appareils de chauffage au bois à haute efficacité ou par des appareils utilisant un autre type d'énergie ou de réduire l'utilisation des appareils de chauffage au bois. Les avantages pour la communauté comprennent une amélioration de la qualité de l'air et une réduction des risques pour la santé dans la communauté.
- (5) Le programme d'éducation et d'information devrait faire la publicité de toutes les autres stratégies de contrôle lors de leur mise en œuvre. Le but est d'informer les résidants et les propriétaires des programmes et des règlements de la municipalité relatifs à la qualité de l'air en matière de particules fines de manière à augmenter la participation aux programmes volontaires et la conformité aux règlements.

Références : sites Web

Canada

Colombia-Kootenay, Colombie-Britannique : <http://stoveexchange.com/index.html>

Comox, Colombie-Britannique : <http://www.town.comox.bc.ca/>

District régional du Vancouver métropolitain, Colombie-Britannique : <http://www.gvrd.bc.ca/>

Golden, Colombie-Britannique : <http://www.goldenbritishcolumbia.com/>

North Saanich, Colombie-Britannique : <http://www.crd.bc.ca/nsaanich/>

Okanagan, Colombie-Britannique : <http://www.regionaldistrict.com/>

Prince George, Colombie-Britannique : <http://www.city.pg.bc.ca/>

Quesnel, Colombie-Britannique : <http://www.city.quesnel.bc.ca/>

Whitehorse, Yukon : <http://www.city.whitehorse.yk.ca/>

États-Unis

Albuquerque, Nouveau-Mexique : <http://www.cabq.gov/>

Bend, Oregon : <http://www.ci.bend.or.us/>

Berkeley, Californie : <http://www.ci.berkeley.ca.us/>

Boulder, Colorado : <http://www.ci.boulder.co.us/>

Crested Butte, Colorado : <http://www.gunnisoncrestedbutte.com/page.php>

Feather River, Californie : <http://www.fraqmd.org/>

Comté de Jackson, Oregon : <http://www.co.jackson.or.us/>

Juneau, Alabama : <http://www.juneau.com/>

Larimer, Colorado : <http://www.co.larimer.co.us/>

Livermore, Californie : <http://www.ci.livermore.ca.us/>

Petaluma, Californie : <http://cityofpetaluma.net/>

Rapid City, Dakota du Sud : <http://www.rcgov.org/>

San Jose, Californie : <http://www.sanjoseca.gov/>

Santa Rosa, Californie : <http://ci.santa-rosa.ca.us/>

Shasta, Californie : <http://www.co.shasta.ca.us/>

Spokane, Washington : <http://www.spokanecity.org/>

Truckee, Nevada : <http://www.townoftruckee.com/>

Autres

Association des professionnels du chauffage : <http://www.poelesfoyers.ca/pages/apcpag.html>

Burn it Smart! : <http://www.burnitsmart.org/english/index.html>

Chauffage au bois : soyons responsables ! : <http://www.burnitsmart.org/francais/index.html>

Hearth, Patio & Barbecue Association: <http://www.hpba.org/>

Wood Energy Technology Transfer Inc: <http://www.wettinc.ca/>